

Rapport

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AUBE

D'ACTIVITÉ
& MORAL



2023
2024



WWW.FDC10.ORG



Les Sites

qui vous accueillent et vous informent



Dosches

**Terrain pour les formations,
l'examen du permis de
chasser et initiation à
l'environnement à Dosches**

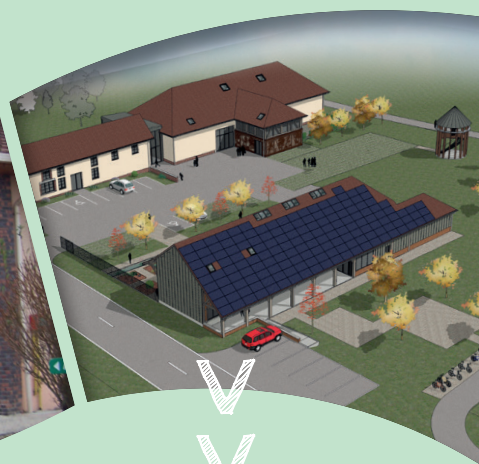
Départementale 1G
entre Lusigny-sur-Barse
et Géraudot



La Rivière de Corps SIÈGE DE LA FDC 10

Maison de la Chasse et de la nature
Chemin de la Queue de la Pelle
10440 La Rivière-de-Corps
03 25 71 51 11
fdc10@fdc10.org

Ouverture au public
du lundi au vendredi



Géraudot

**Centre d'initiation à
l'environnement
et salle de séminaire**

Domaine du Clos du Château
10220 Géraudot



CHIFFRES CLÉS

SUR UNE SAISON



GESTIONNAIRE D'ESPACES NATURELS

Plus de
200 000
hectares en gestion
(ex : Natura 2000...)

Plus de
230
comptages faune sauvage

Plus de
183
oiseaux bagués

UN SERVICE ADMINISTRATIF QUI ACCOMPAGNE

1200
demandes de plan de
chasse traitées

469
dossiers de demandes
d'indemnisations dégâts
de gibier suivies

172
réunions assurées par la FDC 10

± 225
personnes à l'école de chasse
de la FDC 10

± 10 000
courriers envoyés

25 000
courriers traités en interne
(exemple validation du
permis de chasser)

21 000
SMS



AMÉNAGEMENT D'ESPACES NATURELS

Plus de **100 000**
hectares expertisés dans
le cadre de la trame verte

Plus de **31 100**
arbustes plantés
pour 25 km de haies

Plus de **70**
pylônes aménagés

Plus de **35**
hectares de restauration
zones humides



SENSIBILISER ET INFORMER LE PUBLIC

Plus de **3000** personnes
en sorties nature

2 sites dédiés à
l'éducation à l'environnement

Plus de **10** supports
pédagogiques créés par la FDC 10

Des chantiers pédagogiques avec
les lycées agricoles et le lycée
forestier

LE PARTAGE DE LA NATURE

Création de supports
d'information et de
sensibilisation

3117

> Personnes formées à la
sécurité à la chasse par an
> Organisation de stages
alternatifs aux poursuites
pénales

LE CONSEIL

D'ADMINISTRATION

MAILLY-LE-CAMP - DAMPIERRE



CAILLOT
Jacques

9

PLANCY - ARCIS-SUR-AUBE

8



JOUIN Stéphane

NOGENTAIS

15



PATENERE Roger
Vice-président de la FDC10



JUILLET Sébastien
Vice-président de la FDC10

6



GLAIS Didier

7

CHARMONT-SOUS-BARBUISE



RIBEYROL Didier

11

MERY - VALLÉE DE SEINE

ROMILLY-SUR-SEINE

14

LUSIGNY-SUR-BARSE

TROYES

12



GAUTHIER Marc
En cooptation

FORÊT D'OTHE

5



DIELEMANS
Angélique

13



GALLAND
Christophe
Trésorier de la FDC10

BOUILLY

RUMILLY - BAR-SUR-SEINE

3



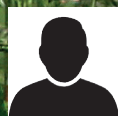
BARONI
Jean Marie



VIGNEUX Pierre
Trésorier-adjoint de la FDC10

4

ERVY-LE-CHÂTEL - CHAOURCE



CORDIER Laurent
En cooptation

LES PERMANENTS

LES SERVICES

ADMINISTRATIF ET SECRÉTARIAT



**BAUDOUX
Bruno**
Directeur



**SOUILLARD
Françoise**
Directrice
Adjointe



**VARLET
Béatrice**
Secrétaire générale



**JONVAL
Morgane**
Standard
et secrétariat



**PRUNIER
Elodie**
Standard
et secrétariat

TECHNIQUE CHASSE ET FAUNE SAUVAGE



**BAZIN
Cédric**
Technicien secteur
Centre, responsable
de la conduite des
projets de génie
écologique



**MONCHATRE
Sylvère**
Technicien
secteur est



**JACQUARD
Laurent**
Technicien
secteur Sud
et Interlocuteur
ESOD



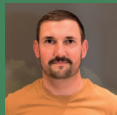
**LALLE
Adrien**
Technicien secteur
Champagne crayeuse et
Nogentais / Chargé de
communication FDC10



**DUPRÉ
Guillaume**
Coordinateur du
dossier agricole et
dégâts de gibier

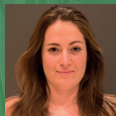


**BERLOT
Romain**
Chargé de missions
éducation à
l'environnement,
des formations et du
permis de chasser



**JOLY
Florent**
Agent technique

BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES



**COQUET
Mariane**
Responsable
des études et du
développement des
territoires ruraux



**THERY
Léo**
Chargé des études
sur les interactions
milieux - espèces



**TERNOIS
Vincent**
Chargé des études
biodiversité et
gestion des milieux



**CARTIER
Ambre**
Chargée de
l'animation foncière
et des projets
environnementaux



**SAHM
MARION**
Docteur vétérinaire
chargée
des études
biodiversité

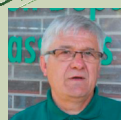
GIE LE CLOS DU CHÂTEAU



**BOUILLOT
Sandra**
Assistante
administrative



**YOESLÉ
Vanessa**
Secrétaire
administrative



10

BERGERAT Daniel
Secrétaire général

BRIENNE-LE-CHÂTEAU - CHAVANGES

BAR-SUR-AUBE - CLAIRVAUX

1



**JOBERT
Didier**

ESSOYES



2

MERCUZOT Claude
Président de la FDC10
/ Vice-président FRC
Grand-Est



l'univers cynégétique



CONNAISSANCE DES PRÉLÈVEMENTS

ENQUÊTE
STATISTIQUE
POUR LA SAISON
2024 / 2025

La connaissance des tableaux de chasse est essentielle pour une bonne gestion des espèces chassables : à l'échelle du territoire de chasse ou du département pour le petit gibier sédentaire, pour le grand gibier et sans oublier les migrateurs. **Il est essentiel de répondre à l'enquête tableau de chasse même quand on n'a rien prélevé.**

Pour bien s'approprier les résultats publiés à l'issue de l'enquête tableaux de chasse pour la saison, il est nécessaire de comprendre les principes statistiques sur lesquels elle repose. Dans l'Aube l'analyse du tableau de chasse repose uniquement sur la saisie en ligne des responsables de chasse via notre site internet. Les données 2024/2025 traitées sont donc issues exclusivement des éléments que tous les détenteurs d'un droit de chasse doit fournir à la FDC 10 en renvoyant sa demande de plan de chasse.

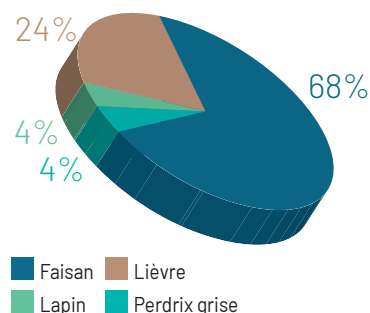
Nous détenons tous une partie du résultat, alors transmettez vos données et vous contribuez ainsi à la défense de la chasse ! Nous comptons sur vous...



POUR LA PETITE FAUNE

	2023/24	2024/25
> Faisan	9 631	10 624
> Perdrix grise	1 945	557
> Lapin	1 030	660
> Lièvre	4 229	3 790

La petite faune est présente sur l'ensemble du territoire Auboisi, le lièvre, la perdrix, le lapin, le faisan font parties des priorités définies par votre Fédération dans la mise en œuvre d'une politique globale. A titre d'exemple, les plans de gestion et les contrats volontaires perdrix grise couvrent une vaste surface agricole de plus 50 000 HA et le faisan plus de 71 000 ha ! Les prélèvements 2024/2025 sont globalement en baisse liée à des conditions météorologiques particulièrement défavorables. Le faisan représente à lui seul 50 % du tableau de chasse en légère augmentation. Les niveaux de prélèvements lièvre confirment la bon état de conservation des populations et ceci malgré une reproduction médiocre. Les unités de gestion contribuent largement au maintien de cette faune sauvage particulièrement fragile, nous pouvons donc ici saluer leurs engagements et leurs dévouements pour le chasse du petit gibier.

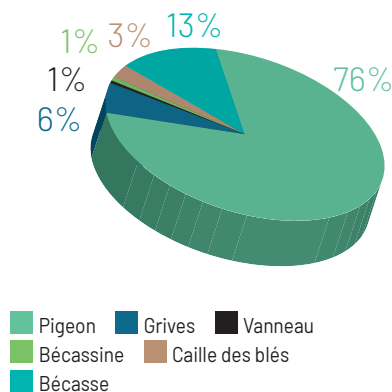


PRÉLÈVEMENTS À TIR DÉCLARÉS EN 2024 – 2025



POUR LES MIGRATEURS

	2023/24	2024/25
> Bécasse	2 163	1 993
> Grives	409	830
> Vanneau	32	50
> Caille des blés	547	380
> Pigeons	20 197	11 691
> Bécassines	105	207



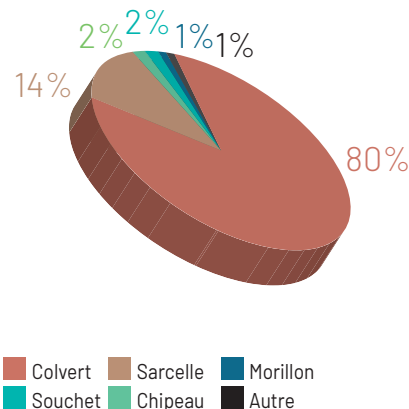
Sur la base des bilans de prélèvements transmis par les sociétés de chasse, le pigeon ramier constitue encore cette année le premier gibier prélevé dans notre département. La bécasse est également une espèce migratrice recherchée avec des prélèvements stables par rapport à la saison passée. Sur l'ensemble du département, les prélèvements sur ces espèces migratrices en 2024/2025 restent comparables à la saison 2023/2024, des chiffres que nous devons relativiser puisque nous sommes sur une chasse individuelle et la collecte d'information est particulièrement difficile.



POUR LE GIBIER D'EAU

	2023/24	2024/25
> Canard colvert	1 344	3 056
> Chipeau	33	79
> Pilet	17	12
> Souchet	45	56
> Siffleur	7	23
> Sarcelles	140	535
> Milouin	1	6
> Morillon	3	17

Le canard colvert est le plus connu et le plus visible sur nos plans d'eau. Il représente logiquement plus de 80% du tableau de chasse. Les prélèvements sur les autres espèces migratrices en 2024/2025 restent relativement faibles, marqué par une stabilité. Si les zones humides restent des milieux en régressions à l'échelle européenne, nous pouvons saluer l'investissement des chasseurs de gibier d'eau pour l'entretien et la valorisation de ces zones particulièrement fragiles.

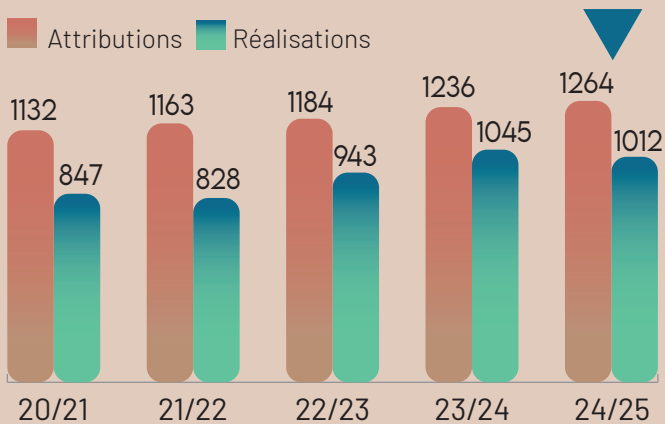


LA GRANDE FAUNE



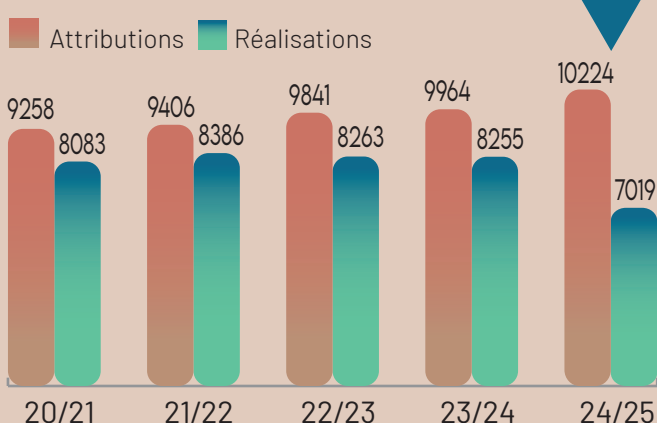
POUR LE CERF

ÉVOLUTION DES ATTRIBUTIONS ET DES PRÉLÈVEMENTS



POUR LE CHEVREUIL

ÉVOLUTION DES ATTRIBUTIONS ET DES PRÉLÈVEMENTS



Le niveau de population se traduit visuellement par l'évolution du tableau de chasse, avec très peu de variation inter annuelle. Cette stabilité départementale masque parfois localement quelques mortalités pouvant impacter fortement nos populations de chevreuil comme cette année particulièrement humide. Cette prudence ne doit pas venir perturber les équilibres Agro Sylvocynégétique, le plan de chasse triennal doit pouvoir lisser les prélèvements sans fragiliser la gestion forestière.

Restons prudent sur l'évolution de nos prélèvements !

Les attributions et les réalisations progressent légèrement d'année en année passant ainsi de 847 (2020/21) à 1 012 (2024/25). A noter une stabilité des prélèvements en 2025. Cette tendance d'évolution reste à confirmer sur les principaux massifs, ce qui confirme un niveau de population cerf en équilibre avec son milieu. La réalisation reste bonne avec un taux de 80%



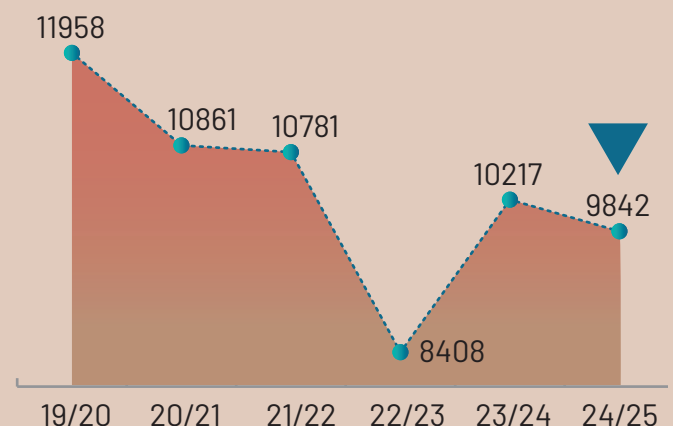
POUR LE SANGLIER

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS

Depuis la signature du décret du 29 janvier 2020, la période de chasse au sanglier se prolonge jusqu'au 31 mars. Les engagements nationaux nous obligent aussi à enregistrer les prélèvements sur la site internet de la FDC 10 afin de les transmettre toutes les semaines à la DDT. Le tableau de chasse départemental est de 9 842, il retrouve le niveau de 2017/18 avec 9 700. La baisse des prélèvements se confirme d'année en année avec une baisse cette année de 3.6 %. la baisse des prélèvements reste localisée aux massifs forestiers se situant sur la partie sud et est de notre département. L'analyse géographique des prélèvements confirme une augmentation significative des populations en champagne crayeuse et plus particulièrement sur les vallées de Seine et de l'Aube. Il est donc urgent de maîtriser les populations de sangliers dans les vallées sur Soulaines où les dégâts restent particulièrement importants.

En conclusion, si le sanglier attire toutes nos convoitises en tant que chasseur, nous devons impérativement garder la maîtrise de cette population, car les dégâts agricoles occasionnés peuvent être très importants et lourds à indemniser pour les chasseurs.

L'évolution de nos populations de sanglier reste sous surveillance !



SITUATION DU PETIT GIBIER

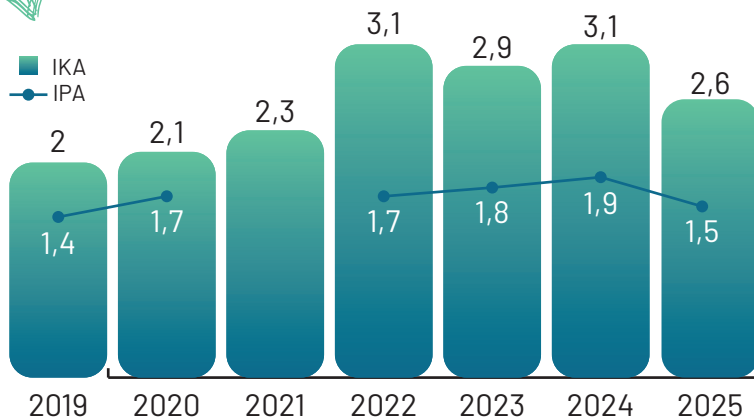


LE LIÈVRE D'EUROPE

(*Lepus europaeus*)

Les efforts de gestion des chasseurs et les investissements humains consentis pour cette espèce permettent de maintenir des niveaux de population élevés. Pour estimer et suivre l'évolution de la population « lièvre » dans notre département, nous utilisons deux types de comptages, l'indice kilométrique d'abondance (IKA) et l'indice ponctuel d'abondance (IPA).

Malgré une baisse des comptages, les résultats 2024 confirment le bon état de conservation de l'espèce avec un indice kilométrique de 2.9 lièvres au KM et de 1.8 lièvre par point. Après l'analyse des tableaux de chasse, nous confirmons que la reproduction de l'espèce sur l'année 2024 a été globalement médiocre. Cette situation nous pousse à rester extrêmement prudent dans nos prochains prélèvements de façon à ne pas fragiliser notre capital reproducteur.

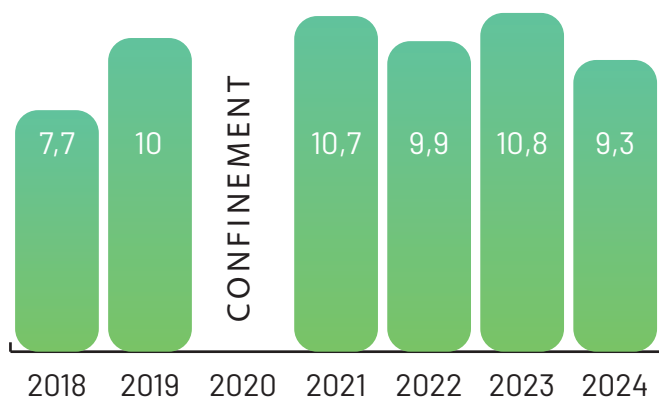


LE FAISAN COMMUN

(*Phasianus Colchicus*)

Les opérations de repeuplement et d'installation de populations naturelles dans le département ont débuté il y a déjà plus de 20 ans ! Grâce à une forte mobilisation des chasseurs nous avons pu développer avec le temps des populations sauvages sur une bonne partie de notre département. Ces résultats sont particulièrement encourageant et nous pousse à poursuivre cet accompagnement pour cela un vaste plan de gestion faisan va être relancé à compter de la saison prochaine.

2024 confirme une tendance de stabilité sur nos territoires, cette situation nous place dans les départements à fort potentiel au niveau national.

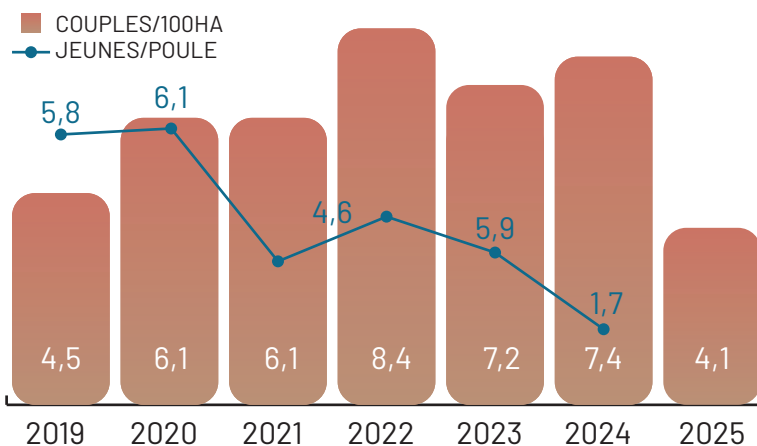


LA PERDRIX GRISE

(*Perdix perdix*)

Les conditions météorologiques de 2024 ont fortement impacté l'indice de reproduction avec 1.7 jeunes par poule. Ainsi nos effectifs à la sortie de l'hiver ont fortement baissé mais restant heureusement au-dessus de la moyenne de ces dernières années.

Il nous faut maintenant attendre avec impatience le mois de juin pour connaître le succès de la reproduction qui traduira ou pas d'une bonne ouverture aux petits gibiers. Plus que jamais nous devons collectivement agir au plus prêt de nos populations de perdrix par des actions concrètes.

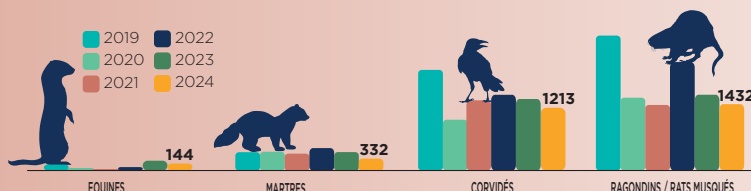


La régulation des prédateurs (Ex-nuisible maintenant espèces susceptibles d'occasionner des dégâts – ESOD) par le piégeage est un élément indispensable dans la gestion du petit gibier mais aussi dans la préservation de la biodiversité (lutte contre les espèces exogènes). Mais encore faut-il maintenir notre liste d'espèces pouvant être régulées. Cette question sera débattue en 2026, lors du renouvellement ou pas de l'arrêté ministériel. Alors dès maintenant mobilisons nous et faites nous remonter un maximum d'information comme les prélèvements à la chasse, les collisions (Application IGN...) ou encore les déclarations de dommages occasionnés par ces prédateurs.

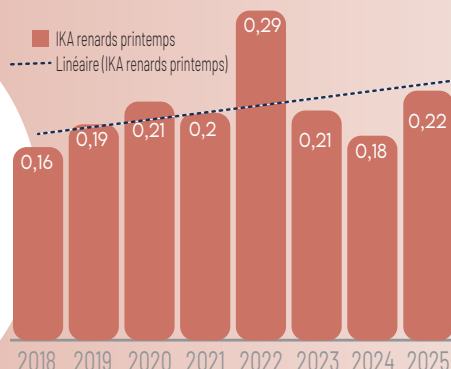
L'AVENIR DU PIÉGEAGE DÉPEND DE VOTRE MOBILISATION !

Les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) sont classés en 3 catégories :

- > **Une première catégorie** comprend des espèces envahissantes, qui sont classées ESOD par arrêté ministériel annuel, sur l'ensemble du territoire métropolitain
- > **une deuxième catégorie** concerne des espèces qui sont classées ESOD par arrêté ministériel triennal, sur proposition du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. (jusqu'au 30/06/2026)
- > **une troisième catégorie** est relative aux espèces qui, figurant sur une liste ministérielle, peuvent être classées ESOD par arrêté préfectoral annuel.



120
COMMUNES
123
PIÉGEURS

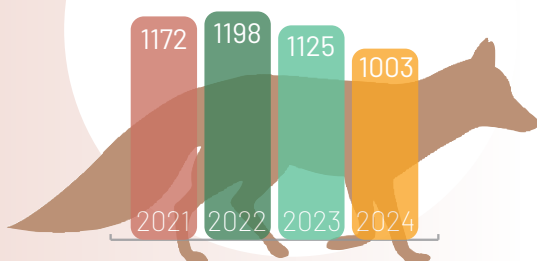


Dans l'Aube, des suivis nocturnes réalisés sur l'ensemble des unités de gestions ont montré que la tendance d'évolution des densités, estimées en moyenne à 0.22 renard par km. Le résultat confirme globalement le niveau important de cette espèce sur le département.

BILAN DE LA RÉGULATION



BILAN RENARD

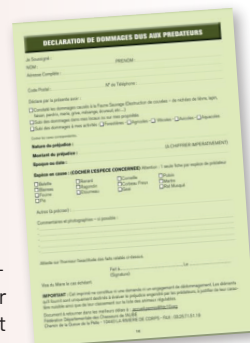


Si vous voulez

- > Agir pour la défense du petit gibier
- > Agir pour la défense des cultures agricoles
- > Agir pour la protection de vos propriétés (isolation-fouine / volailles-renard)
- > Fournir des éléments permettant la mise en place de l'arrêté ministériel

Retourner nous le document ci-dessous pour tous dommages dus au prédateurs (Document disponible à la FDC 10 ou directement sur le site internet de la FDC 10).

L'arrêté ministériel, fixant la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) arrive à échéance en 2026 et dès cet été la FDC 10 devra finaliser un dossier justifiant les classements. Le futur classement des ESOD sera dépendant des justificatifs de dégâts. Nous vous sollicitons pour recueillir des attestations de prédation, liées à des dégâts occasionnés par le renard, la fouine, la martre, le corbeau freux, la corneille noire et la pie bavarde. C'est pourquoi, nous proposons que chaque cas identifié sur les 4 dernières années fasse l'objet d'une attestation et ce, par prédateur incriminé. Vous trouverez sur le site de la FDC 10, rubrique « réglementation », le document à imprimer. Le recensement de dommages ne peut être exhaustif, mais sans ce travail, notamment par votre intermédiaire, la prévention des dégâts et les opérations en faveur du petit-gibier pourraient être rendues quasiment impossibles. Or à ce jour, il est URGENT d'apporter la preuve des dégâts si l'on veut reconduire la liste actuelle. Notre objectif est de récupérer des attestations à hauteur de 10 000 euros de dégâts par an et par espèce pour le département et de proposer la liste actuelle. Tout chasseur doit se sentir concerné par le retour de témoignages, l'avenir du Petit Gibier en dépend, merci de participer !



REMISE À NIVEAU DÉCENNALE SÉCURITÉ



PLUS DE 45% DES CHASSEURS AUBOIS FORMÉS !



La formation décennale au titre de la sécurité est une formation obligatoire pour l'ensemble des chasseurs de France. Ce dispositif émane de la loi chasse du 24 juillet 2019 et de son arrêté ministériel en date du 5 octobre 2020. Chaque chasseur titulaire d'un permis de chasser devra dans un délai de 10 ans et avant le 5 octobre 2030 satisfaire à cette obligation réglementaire.

Cette formation reste un lieu d'échange

Il est important de rappeler que ce n'est pas un examen, il s'agit d'un rappel des gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action que hors action de chasse. La projection de film permet de voir des situations d'accidents, des comportements à adopter lorsque l'on rencontre un autre usager de la nature... les cas sont réels et remissent dans leurs contextes. Le suivi de cette formation sera indiqué sur le titre de validation, une fois réalisée. La formation d'une durée de 4 heures, comprend 4 modules.

Cette formation décennale à la sécurité est composée de 4 modules présentés sous forme d'un diaporama commenté :

MODULE 1 :

Présentation de la formation, de son cadre réglementaire et bilan des accidents de chasse

MODULE 2 :

Etude de cas concrets : Etude de vidéos Cinématir reconstituant les circonstances d'accidents réels

MODULE 3 :

Rappel des différentes consignes de sécurité

MODULE 4 :

Présentation du réseau fédéral lié à la chasse en France

QUELQUES CHIFFRES

100%

des responsables
de chasse formés

3 835

chasseurs formés

163

réunions de formations

100%

des formations assurées
par les 15 administrateurs



La formation a commencé dans l'AUBE en septembre 2021

Si vous souhaitez assister à une formation, 3 solutions vous sont proposées :

- Une organisation interne à la société de chasse, la formation est alors délocalisée sur la commune organisatrice. Le nombre de participants est alors 40 personnes.
- Une inscription volontaire directement sur le site internet de la FDC 10 dans la rubrique formation. Elle se fait au siège de la fdc 10 en soirée.
- L'option dématérialisée est possible de votre ordinateur, il suffit de vous connecter via le site internet sur votre accès adhérent.

TÉMOIGNAGE DE DIDIER :

La formation est intéressante et très complète. Le côté échanges dans la salle est plutôt sympa. Se retrouver entre nous de la même commune pour une pique de rappel me semble important.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

NOUVEAU



Pour garantir que toutes les consignes de sécurité soient correctement transmises à l'ensemble des chasseurs, il a été enregistré une **bande audio** qui reprend l'ensemble des consignes de sécurité. Le message sécuritaire proposé par la FDC 10, est disponible directement sur notre **Facebook** ou sur notre **site internet**.



PANNEAUX ET SIGNALISATION



**RÉSERVE
DE
CHASSE**

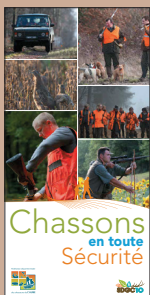
PANNEAU SÉCURITÉ

LES BROCHURES

DOCUMENT
«SÉCURITÉ»
DE POCHE

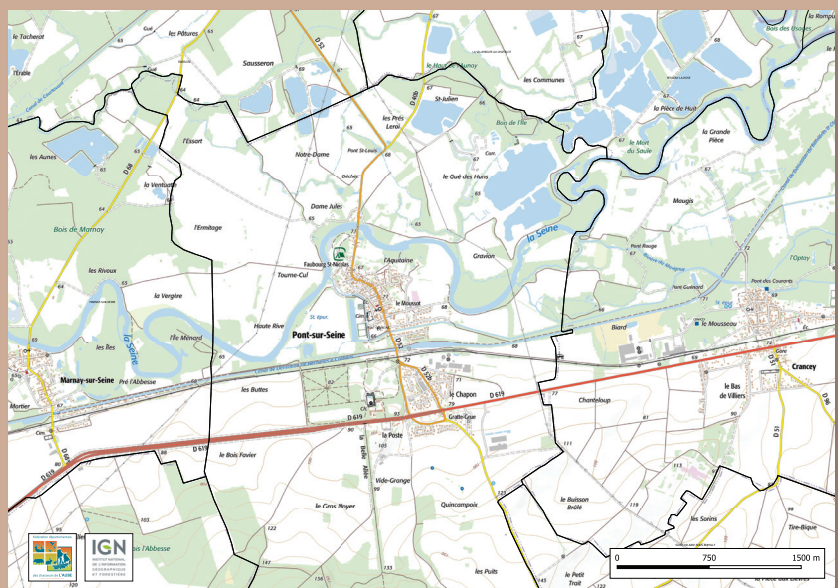


CRÉATION
D'UNE
BROCHURE
SÉCURITÉ



Disponibles à la
**FDC
10**

LES CARTES IGN



ÉQUIPEMENT



DÉGÂTS DU GRAND GIBIER

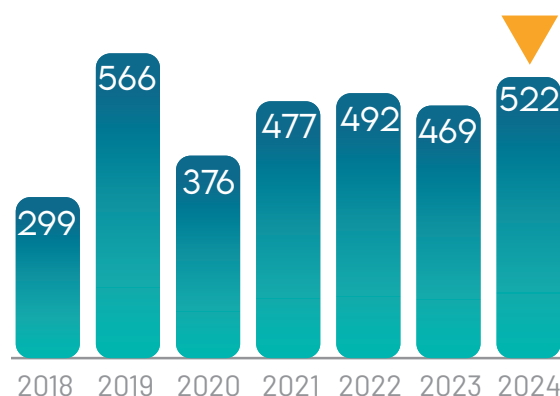
LA TENDANCE EST BONNE ...

Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs.

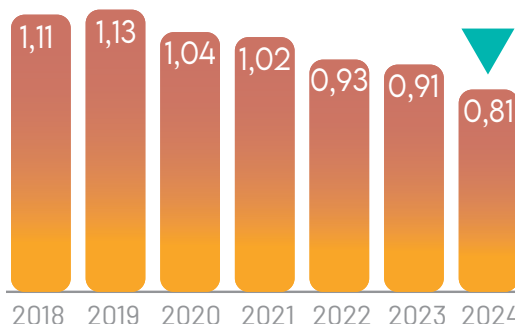
BILAN 2023-2024 (RÉCOLTE 2024)

L'accroissement du nombre de dossiers définitif traité durant la campagne écoulée se poursuit avec plus de 11 %. Une augmentation qui s'est indéniablement accélérée en 2023/2024 avec la réforme de l'indemnisation, ce surcroît important avec plus de 97 % de dossiers reçus pour une surface inférieure à 0.20 HA vient non seulement impacter financièrement la FDC 10 mais aussi son organisation administrative et technique (Recrutement d'estimateurs supplémentaires). Si cette augmentation devait se confirmer dans le temps, il faudra revisiter le système d'indemnisation pour ne pas fragiliser une organisation efficiente. Une organisation auboise qui fonctionne car cette tendance préoccupante ne se traduit pas par une augmentation des surfaces détruites. Bien au contraire nous confirmons cette baisse depuis 2019 (année de référence au niveau national) de plus de 30 % avec une stabilité par rapport à 2023.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIER

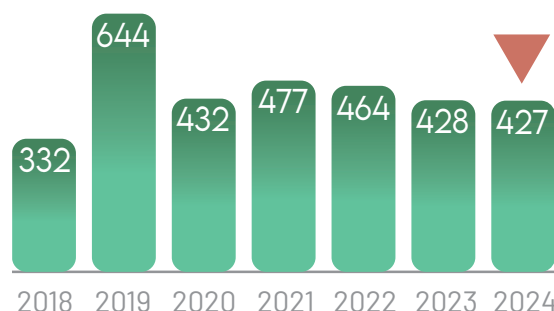


HECTARE / DOSSIER



Les surfaces sinistrées sont stables en 2024, elles passent de 428 à 427 hectares. Un résultat qui reste le plus bas de la région du Grand Est. Malheureusement un résultat qui peut vite se dégrader si nous ne prenons pas garde de l'évolution préoccupante des sangliers sur les secteurs de Soulaïnes mais aussi des vallées de Seine et de l'Aube. Ce bon résultat n'est pas le fruit du hasard, il est possible grâce à l'action des responsables de chasse dans le contrôle des populations de sangliers, mais également grâce à la prévention mais aussi par des échanges constructifs entre nos partenaires historiques (Chambre d'agriculture, FDSEA, Forêt Privée).

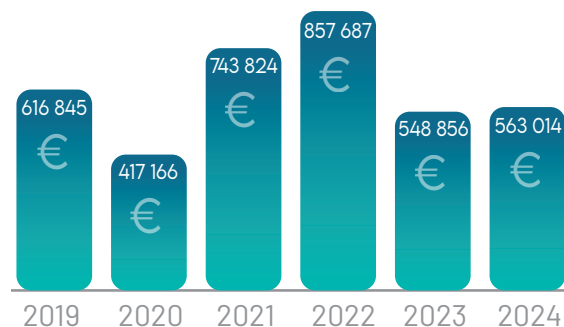
SURFACE DES DEGATS DANS L'AUBE (HA. SINISTRÉS À 100 %.)



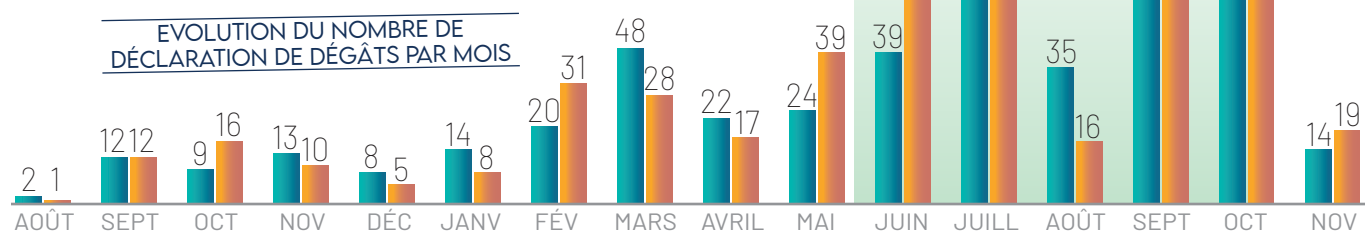
Nous pouvons encore cette année regretter la politique extrêmement clivante de l'ONF, la chasse doit rester un loisir et non une organisation de destruction massive du sanglier ou des cervidés dans nos massifs forestiers. Nous estimons aujourd'hui que la responsabilité de l'état est engagée car il est temps que cette structure étatique arrête sa dérive idéologique.

LE MONTANT DES DÉGÂTS INDEMNISÉS

Le montant des dégâts indemnisés pour la campagne 2024 est de 563 014 € (exercice comptable clos le 30 juin 2024) soit une augmentation de 14 158 €. Il est intéressant de se comparer à 2020 où nous avons 432 hectares de surface détruites surface analogue à 2024 mais en rien comparable sur le montant indemnisé417 166 € en 2020 et 563 014 € en 2024, un delta de + 145 848 €, cet exemple met en lumière la difficulté d'établir un budget prévisionnel.



L'évolution des surfaces détruites sur le département de l'Aube reste globalement à un seuil acceptable et confirme la tendance positive des saisons précédentes avec une stabilité depuis 2014.

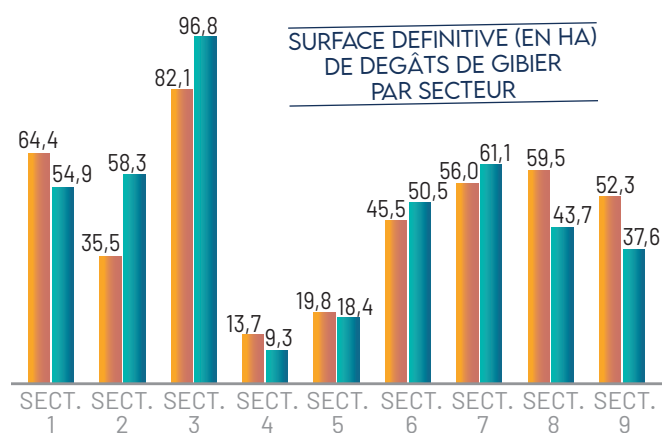


En 5 mois, de JUIN à OCTOBRE nous avons reçu plus 330 dossiers sur les 522 reçu 2024, soit 63 % des déclarations ... ET NOUS SOMMES EN PERIODE DE CHASSE ! Il nous faut organiser des actions concrètes pour limiter les dégâts, nous sommes tous responsables ... Alors dès le 1^{er} juin tir à l'approche et au 15 août battues dans les maïs !

2024 : MODIFICATION DE L'INDEMNISATION DES DÉGÂTS

La modification de système d'indemnisation impacte de façon non négligeable la FDC 10. Nous estimons l'impact financier à 50 000 € sans oublier l'accroissement de l'activité administrative (Analyse des dossiers) et technique (Gestion des estimateurs).

	Dossiers 2023	Dossiers 2024
	469 dossiers	522 dossiers
0,03 à 0,10 Ha :	19 parcelles	61 parcelles (+22,1%)
0,11 à 0,20 HA :	47 parcelles	69 parcelles (+46,8%)
0,03 à 0,20 ha :	66 parcelles	130 parcelles (+97%)



IDENTIFICATION LES ZONES À ENJEU, 12 COMMUNES 2024

- > MORVILLIERS
- > SOULAINES-DHUY
- > PINEY
- > SAINT MARDS EN OTHE
- > FULIGNY
- > RIGNY LE FERRON
- > LA CHAISE
- > POLISOT
- > MARAYE EN OTHE
- > ROMILLY SUR SEINE
- > CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE
- > PETIT MESNIL

La FDC 10 remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leurs actions de réduire le montant des dégâts !



Être, un acteur
de la société



TROYES CHAMPAGNE METROPLE POUR UN TRAME VERTE FONCTIONNELLE

Face à la perte rapide de biodiversité, les scientifiques du monde entier ont consacré l'importance du maintien des habitats des espèces sauvages et de leur continuité.

Les chasseurs Auboisi se mobilisent ! Ce maintien des habitats reste donc un enjeu majeur pour la biodiversité, confirmant ainsi la stratégie de la FDC 10 qui se décline à travers plusieurs actions :

- > La reconstitution progressive de corridors écologiques visibles et accessibles, la trame verte et bleue
- > La réhabilitation et la création de nouveaux espaces verts répondant à la fois à des enjeux de repos, de loisir et de la biodiversité en ville
- > Une politique de plantation et de gestion durable

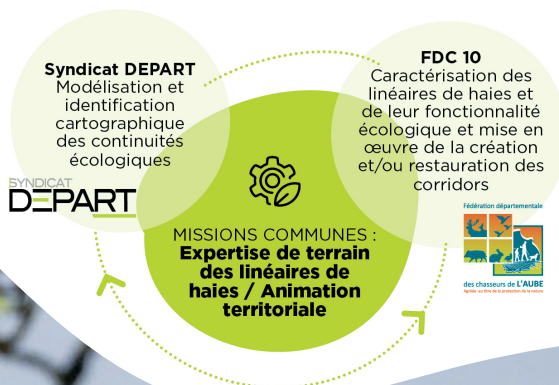
La FDC 10 est devenu un acteur incontournable.

Depuis 2021, le Syndicat DEPART et la Fédération des Chasseurs de l'Aube mènent un programme de renforcement de sa Trame verte sur l'ensemble du département, qui ambitionnent notamment de planter 40 000 arbres et arbustes chaque année. Dans le cadre de la convention « Trame verte » entre le Syndicat DEPART et la Fédération des chasseurs de l'Aube un partenariat avec TCM a été consolidé dès 2023 de façon à accompagner aux mieux les collectivités et les propriétaires souhaitant s'inscrire dans cette démarche vertueuse. L'objectif étant de comprendre et d'améliorer le fonctionnement écologique de nos espaces naturels dégradés avec le temps par les usages.

“

« Quels sont les réservoirs, les corridors, les ruptures et donc les espaces à préserver, à renforcer, voire à recréer ? »

Les résultats de l'étude ont permis d'identifier les sites à renforcer et cibler les aménagements à réaliser pour renforcer la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer le cadre de vie des habitants.



À partir des cartes obtenues lors de la phase d'expertise, une analyse a été menée pour identifier les zones sur lesquelles une intervention serait souhaitable. Ces zones sont réparties en 3 catégories selon l'objectif recherché :

1 Renforcer les continuités existantes : l'espace naturel se situe au sein d'une continuité existante, mais peut être rendu plus accueillant pour la faune (perdrix grise, passereaux...). Moins le milieu est favorable aux espèces et plus le niveau d'intervention proposé est important.

2 (Re)créer des continuités : La zone est située entre deux milieux favorables, mais en dehors de son aire potentielle de dispersion. Les interventions proposées sur le site permettent de créer un espace relais entre deux continuités.

3 Étendre les continuités existantes : un espace est localisé à proximité de milieux favorables pour l'espèce considérée. Le renforcement du site permet d'étendre le territoire accessible à cette espèce.



Pour répondre à ces 3 objectifs, Troyes Champagne Métropole accompagné par la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube ont engagé des actions concrètes pour une reconquête forte de la biodiversité.

DEPUIS 20.. :

Sur les xx communes expertisées soit près de 0000000 hectares



Xx haies ont été planté

- > Xx essences forestières
- > Xx nombre d'arbustes
- > XX km de plantation de sur la périmètre de TCM
- > Xx nombre d'arbustes et arbres



00
arbres



00
arbustes

00 kits techniques pour accompagner les élus dans le projet trame verte



« La haie, mais faut-il laisser l'herbe se développer? »

Une bande herbacée sur le linéaire de la plantation est recherché et reste aussi importante que la haie. Elle est composée de plantes herbacées et de graminées, une ressource alimentaire pour de nombreux insectes pollinisateurs et oiseaux. La perdrix grise, oiseau emblématique de notre champagne crayeuse y trouve alimentation (insectes – graines) mais aussi refuge durant les fortes chaleurs ou les périodes pluvieuses.

Notre action permet également à travers cet aménagement de stocker une partie du CO² atmosphérique, contribuant ainsi à limiter le réchauffement climatique.

Un engagement fort des chasseurs pour la préservation et la défense de la biodiversité

Le travail qui a été entrepris par la Fédération des chasseurs depuis de nombreuses années avec une accélération ces derniers temps, a permis de relier des espaces de nature en zone rurale, urbaine ou encore péri-urbaine. Ces corridors écologiques au fil de l'avancement de nos projets, permettent :

> **de renforcer** les continuités naturelles qui sont le « squelette » de la trame verte multifonctionnelle, en constituant le point d'ancrage pour notre biodiversité.

> **de recréer** des connexions écologiques, dans des espaces fragmentés ou fortement urbanisés, elles rayonnent à partir des continuités naturelles.

Bilan

1 arbre planté par habitant de Troyes Champagne métropole (175 193)



Fonctions paysagères



Fonctions agronomiques



Fonctions écologiques



Fonctions économiques

J'♥ LA NATURE PROPRE

33 COMMUNES

COMMUNES PARTICIPANTES 2024 JLNP

Châtres, Chauchigny, Courceroy, Courtavant, Courteranges, Dierrey-Saint-Pierre, Etrelles-sur-Aube, Feuges, Jasseines, Joncreuil, Lentilles, Les Riceys, Loches-sur-Ource, Longueville-sur-Aube, Mailly le camp, Méry-sur-Seine, Nogent sur seine, Payns, Périgny la Rose, Poivres, Pont-sur-Seine, Prugny, Rilly-Sainte-Syre, Romilly-sur-Seine, Saint-Germain, Salon, Savières, Torcy le Grand, Val d'Auzon, Plancy-l'Abbaye, Villechétif, Villeloup, Villemaure-sur-Vanne.

J'aime la Nature Propre est une opération participative et citoyenne de ramassage des déchets dans la nature à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financée par l'Office Français de la biodiversité (OFB) via le dispositif écocontribution. Une initiative qui s'est naturellement déroulée dans notre département, le samedi 16 mars 2024 et dans de nombreuses communes de l'Aube (33) en mobilisant à chaque fois les citoyens bénévoles soucieux de leur environnement.

Cette grande opération XXL... de nettoyage de la nature, s'inscrit dans la continuité de la Seine propre initiée en 2019 par la FDC 10. Sur ces 33 communes engagées dans cette opération et réparties sur l'ensemble du département, nous avons pu collecter 143.5 m³ ! L'ensemble de ces déchets ont ensuite été collectés par les déchèteries de vos intercommunalités, prêt de 18 tonnes de déchets ont ainsi pu être extrait de l'espace naturel.

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, cette action concrète a également vocation à favoriser les échanges entre les différents usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble. Une mobilisation qui dépasse nos objectifs car plus 500 personnes avec 80 enfants ont répondu à l'appel de la nature ! Un succès légitime à l'issue duquel la FDC 10 déclarait déjà vouloir organiser une édition en 2025 !



VAL D'AUZON

RILLY-
STE SYRE

CUNFIN



SALON

Le samedi 15 mars 2025, l'opération de ramassage des déchets a été renouvelé par la FDC 10.. Les chasseurs Aubois continuent de se mobiliser afin de réduire l'impact de ces déchets sur l'environnement.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.



CHAMPAGNE
CHARLES COLLIN
FONDÉ EN 1952





LE SUIVI DES MIGRATEURS

Le baguage dans l'Aube, un engagement concret !

La FDC 10 participe à des opérations baguages sur l'ensemble du département et depuis de nombreuses années. Ainsi de nombreuses espèces sont suivies par le service technique de la Fédération.

L'objectif est de baguer les oiseaux migrants que nous chassons mais pas seulement ceci afin de mieux comprendre leurs migrations et l'intérêt écologique des différents sites suivis par la FDC 10. Poussés par leur instinct, ces migrants traversent l'Europe, les mers sans tenir compte des frontières

humaines avec pour besoin impérieux de trouver des zones de repos où reconstituer leurs réserves d'énergie. Le département de l'Aube fait partie de ces précieux et indispensables sites de halte migratoire où ils peuvent reprendre des forces. En partenariat avec le CRBPO, les équipes de la FDC 10 sont engagées aux suivis des populations de ces espèces grâce au baguage. Ainsi, sur l'année 2024, oiseaux de ... espèces ont été bagués, dont quelques espèces patrimoniales comme l'oedicnème criard. A noter que X oiseaux portaient déjà une bague posée avec soins par des bagueurs de pays d'Europe (.....).



QUELQUES CHIFFRES POUR 2024

111

Nombre de bécasse des bois baguées

9

Nombre de bécassines baguées

39

Nombre de cailles baguées

12

Nombre de pigeons et tourterelles bagués

539

Autres espèces



À quoi sert le baguage des oiseaux ?

Utilisé depuis plus d'un siècle, le baguage est une méthode scientifique d'étude du devenir des oiseaux, aidant à répondre à des questions telles que : « Où vont-ils ? », « Lesquels survivent ? », « Lesquels se reproduisent ? » Professionnels et bénévoles peuvent participer à ces études, à condition d'être dûment formés.

Comme son nom le laisse entendre, le baguage consiste à poser un anneau en métal (aluminium, acier ou monel) sur la patte de l'oiseau, plus précisément sur le tarse ou le tibia. Sur l'anneau sont gravés le code de sa centrale de baguage, qui a supervisé l'opération, et un numéro unique, l'identifiant de l'oiseau. Chaque pays dispose d'une centrale de baguage. En France, c'est le Muséum national d'Histoire naturelle qui assume ce rôle. Le système de baguage, lui, est international.

Les anneaux posés sur les oiseaux sont très légers. Ils pèsent environ 30 milligrammes pour les plus petits oiseaux (15 à 20 g), soit moins de 0,2 % de son poids. Cela équivaut à un poids de 120 g pour un humain de 60 kg.

Tout le monde peut-il baguer des oiseaux ?

Capter, baguer puis relâcher les oiseaux ne s'improvise pas. Ce sont des gestes qui nécessitent des compétences techniques, tout d'abord pour ne pas blesser les animaux. Seules des personnes formées peuvent réaliser ces captures d'oiseaux pour les marquer. Cela concerne des spécialistes qui souhaitent contribuer à la recherche scientifique.

Valoriser nos compétences !

Protocole STOC avec le Muséum national d'Histoire naturelle

La Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est a souhaité rejoindre le Muséum National d'Histoire Naturelle dans le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC). Débuté en 1989, puis relancé en 2001, le programme STOC a permis de suivre les variations spatiales et temporelles des populations nicheuses d'oiseaux communs grâce à un protocole éprouvé se basant sur des Echantillonnages Ponctuels Simples ou points d'écoute. Les sites suivis dans le cadre du STOC-EPS sont des carrés (2 x 2 km) échantillonnés par un tirage aléatoire. Cela permet une représentation des habitats dans les données de façon proportionnelle à leur abondance sur le territoire, et donc des résultats généralisables à l'ensemble des populations nationales des espèces suivies. La FDC 10 a donc rejoint le dispositif en 2024 en assurant x carrés échantillons dans l'Aube. Dans ce suivi nous retrouvons bien évidemment des espèces chassables.

Les compétences que nous avons pu acquérir dans ce domaine sont maintenant reconnues par de nombreux acteurs nationaux, elles nous ont d'ailleurs permis d'assurer la formation des techniciens cynégétiques du Grand Est avec la fdc 54.



Si vous trouvez un oiseau bagué

Vous avez trouvé un oiseau mort portant une bague, que faire ?

La démarche est simple il suffit de prélever l'anneau, aplatissez-le et envoyez-le à la Fédération des Chasseurs de l'Aube. Joignez les informations suivantes : la date, l'heure, le lieu exact (et coordonnées GPS) et les conditions de la découverte, l'état du cadavre, l'espèce, le sexe et l'âge si vous les connaissez, ainsi que vos coordonnées pour le retour d'informations. Vous pouvez également envoyer ces données par mail à la FDC 10

OEDICNÈME CRIARD



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



Eveillez la curiosité, rendre possible l'observation des espèces locales est le projet que porte la Fédération des Chasseurs de l'Aube depuis de nombreuses années. Nous cherchons continuellement à adapter et développer notre offre pédagogique. Le cerf, les oiseaux, les amphibiens, la flore, les chauves-souris ou encore les insectes ... aucune espèce n'est mise sous silence. Notre objectif est simple. Nous souhaitons que n'importe quel enfant puisse s'émerveiller et découvrir la richesse de la faune et de la flore présente dans notre département.

Hirondelles et biodiversité dans l'Aube

En 2023 la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube décline le projet Hirondelle et Biodiversité à l'échelle de son département.



L'OBJECTIF EST DOUBLE :

- 1.** Favoriser la nidification des Hirondelles de fenêtre et des Hirondelles rustiques via l'installation de nichoirs artificiels
- 2.** Intégrer et déployer un programme de sensibilisation auprès des scolaires et des centres aérés.



5 SITES PILOTES ONT BÉNÉFICIÉ DE CE DISPOSITIFS

SAINTE-MAURE

Le lycée agricole

A défaut d'occuper les nids artificiels, la mise en place d'un dispositif de repasse a permis à plusieurs couples de réinvestir des nids anciennement occupés.

GRANDE-CHAPELLES

DIERREY-SAINT-PIERRE

Les écoles

Les hirondelles se font désirer aux Grandes-Chapelles et à Dierrey-Saint-Pierre. Aucune occupation en 2024. Nous espérons les observer en 2025 !

ESTISSAC

Le centre aéré

3 couples ont pris leurs aises sous l'œil attentif et admiratif des enfants.

GÉRAUDOT

Le domaine du Clos du Château

9 couples d'Hirondelles de fenêtre se sont confortablement installés dans la tour à hirondelles



SAINT-MAURE



COMMENT PARTICIPER À L'OPÉRATION ?



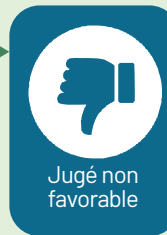
Je contact la Fédération des Chasseurs de l'Aube

03.25.71.51.11 / <https://educationnature10.com/contact/>



Jugé favorable

Un technicien se rend sur place pour une expertise des bâtiments



Jugé non favorable

Aucune installation

Une convention de partenariat d'une durée de trois ans est signée. Les niohirs sont installés. Un programme pédagogique avec l'école est construit.



Fédération Nationale des Chasseurs



Toutes les animations sont gratuites !

Nous intervenons de la maternelle au CM2.

Pour plus de renseignement, rendez-vous sur notre site internet ou par mail :

contact@educationnature10.fr / educationnature10.com/

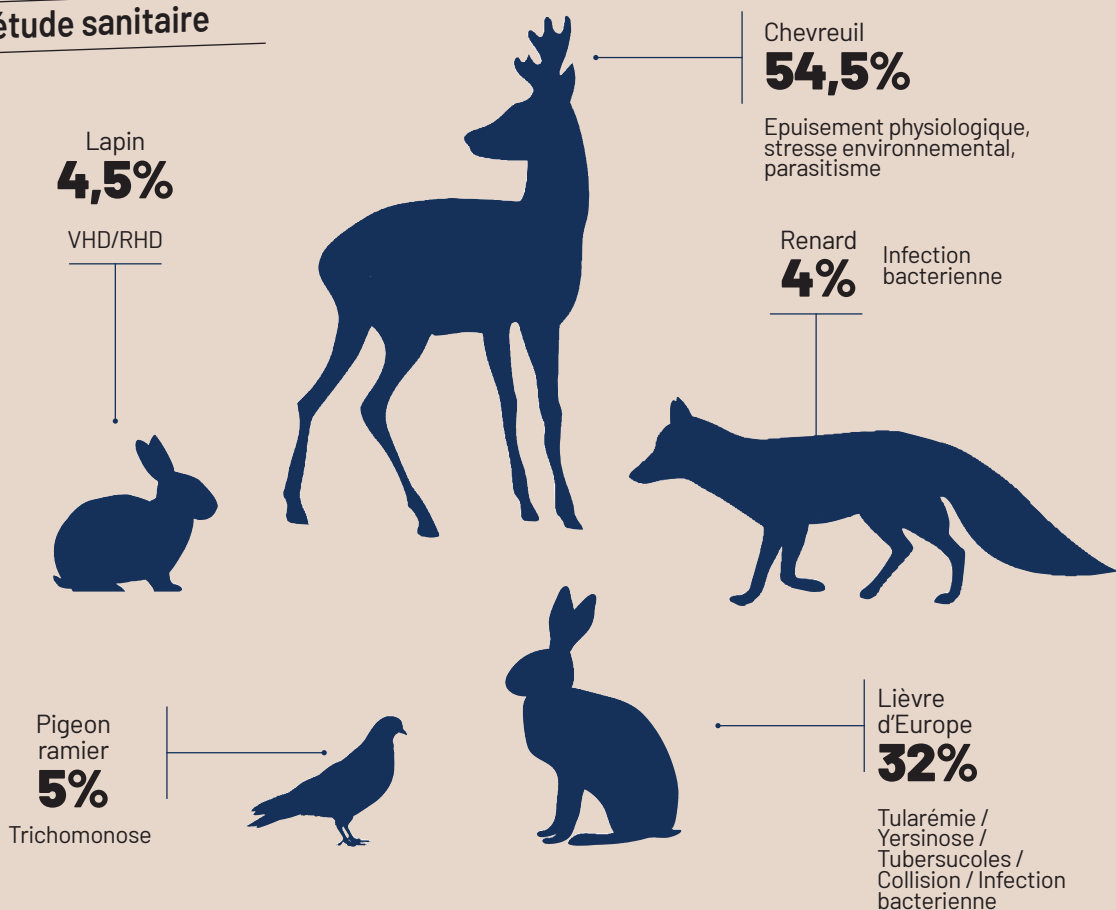




LES CHASSEURS SENTINELLES DE LA NATURE

Nous comptabilisons
pour l'année 2024 :
Dans le cadre
d'étude sanitaire

Dans le cadre du suivi sanitaire (SAGIR) nous avons suivi 22 animaux. L'ensemble de ces espèces ont ainsi été transportées au laboratoire d'analyse vétérinaire de Troyes.



SUIVI DE 22 ANIMAUX



7
Lièvres d'Europe



1
Pigeon ramier



1
Lapin



1
Renard



12
Chevreuils



LE RÉSEAU SAGIR

UN RÉSEAU PARTENARIAL SANITAIRE EFFICACE !

Crée en 1986, le réseau SAGIR est un réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage terrestre vertébré. Il naît d'un partenariat entre les fédérations des chasseurs, l'Office Française de la Biodiversité et les laboratoires départementaux.

FOCUS SUR LE CHEVREUIL

Le chevreuil a fait l'objet de nombreuses inquiétudes au cours de cette saison. Moins d'individus observés, des mortalités anormales observées alors que jusqu'ici l'espèce ne semblait pas montrer de signaux spécifiques.

Le constat n'était pas que local. L'ensemble du territoire nationale était concerné avec des disparités plus ou moins marquées. Face à ce constat, le réseau SAGIR a été activé. La collecte d'individus morts s'est accentuée au cours des derniers mois. Les premières hypothèses énoncées par le réseau conduisent vers des ressources alimentaires moins favorables, moins digestibles pour l'espèce. La raison, la météo particulièrement pluvieuse de 2024. La ressource alimentaire habituel du chevreuil ne comporte plus l'énergie suffisante pour la survie de l'animal. Les animaux sont épuisés et sont plus sensibles au parasitisme.

Le réseau SAGIR continue d'étudier et d'affiner son expertise sur le sujet. C'est pourquoi, nous sommes toujours susceptibles d'analyser des chevreuils. N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations.

Les objectifs de ce réseau sont multiples

- Détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage (introductions sur le territoire ou passage de barrière d'espèces)
- Surveiller l'évolution dans le temps et dans l'espace les maladies de la faune sauvage à enjeu pour la santé des populations et leur conservation
- écrire l'épidémiologie et la clinique, caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux, des mammifères et de l'herpétofaune sauvages à enjeux pour la santé des populations humaines (zoonoses), d'animaux domestiques (maladies réglementées) ou d'animaux sauvages (espèces à enjeux de conservation)
- Détecter et surveiller, dans le compartiment sauvage, les agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques
- Détecter et surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques et biocides sur les animaux sauvages
- Contribuer à la surveillance des atteintes aux territoires ou espèces dans le domaine de la santé de la faune sauvage, via la formation et la mise à disposition d'outils de diagnostic et de surveillance à l'interface technique – judiciaire

Les chasseurs, usagers quotidiens de la nature sont le plus souvent les premiers à faire remonter les informations. Ils jouent alors un véritable rôle de sentinelle de la nature.

& LA PESTE PORCINE AFRICAINE,

Le sujet est moins évoqué que lors des premières épidémies en 2018, pourtant le virus responsable de la Peste Porcine Africaine est toujours bien présent et non loin de nos frontières.

A 70 km de la frontière, dans le land de Hesse, la détection de cas sauvages se

densifie. Dans le nord de l'Italie, des cas sont également signalés.

La situation reste donc préoccupante et nous devons tous, collectivement, rester vigilants. N'hésitez pas à nous signaler toute découverte d'individu mort et à respecter les règles de biosécurité. La première règle reste de ne pas s'approcher de l'individu au risque de propager le virus.



UN LABEL POUR RECONNAITRE LES ACTIONS DES PROPRIÉTAIRES ET DES CHASSEURS !

Le label Territoire de Faune Sauvage est un label européen créé en 2005. En France, il est développé par la Fondation François Sommer avec l'appui de la Fédération Nationale des Chasseurs et de l'Office Français de la Biodiversité.

Le label illustre la place de l'homme dans la nature, et fait la démonstration que la bonne gestion d'un terrain par son propriétaire peut amener à un niveau de conservation de la biodiversité très satisfaisant !

Obtenir ce label permet de :

- > Intégrer un réseau européen et partager de bonnes pratiques entre pairs,
- > Obtenir une reconnaissance pour la qualité de sa gestion et devenir un interlocuteur reconnu,
- > Obtenir des opportunités de projets et de financements publics et privés.



LA FDC10 A PROPOSÉ CE LABEL SUR TROIS TERRITOIRES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE GESTION ET DE PRÉSERVATION DES MILIEUX :

1 LES PROPRIÉTÉS DE LA FDC10 SUR LA ZONE HUMIDE DE LA LÉCHÈRE À MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE

Véritable joyau de biodiversité et de chasse, cette zone humide est la démonstration concrète d'une bonne gestion par une société de chasse !

Depuis 2021, la FDC10 a lancé une campagne de sécurisation foncière pour préserver les derniers reliquats de tourbières basses alcalines présents sur la zone humide de la Léchère. Vaste projet puisque les recherches avaient démontré une forte division parcellaire ! Aujourd'hui, la FDC10 est propriétaire d'un peu plus de la moitié de cette zone humide de 35 ha. Les démarches pour sécuriser les tourbières continuent par de la sensibilisation afin de déboucher à un conventionnement, un contrat ou une vente permettant de mettre en place une gestion durable des habitats et de les restaurer.

Les habitants des tourbières :

- La Bouscarle de cetti (Oiseau)
- L'Agrion de mercure (Libellule)
- La Grande douve (Plante)
- Le Râle d'eau (Oiseau)

2 LA BASSE COUDRE À AUXON/ MONTIGNY-LÈS-MONTS

D'une superficie totale de 15 hectares le site est traversé par le ruisseau de Montigny et présente une mosaïque d'habitats typique des zones humides. Des travaux de restauration du ruisseau sont prévus dès l'été 2025 afin d'améliorer la fonctionnalité écologique du cours d'eau et des milieux adjacents. La gestion conservatoire du site vise le maintien des usages comme l'agriculture, la chasse et la pêche.



3 LE MARAIS DE LA NOUE AUX FILLES À PARS-LÈS-ROMILLY

Hérit du mot Nauda en gaulois, noue signifie «terrain marécageux». Le site naturel est donc principalement constitué d'une zone marécageuse reposant sur un substrat relativement hygromorphe. Nombreuses espèces y trouvent refuge.



Si vous avez connaissance de vente de zones humides, merci de nous remonter les informations !

Le Râle d'eau

La Grande douve

Le marais de la Noue aux Filles

LES PRAIRIES HUMIDES DE DAVREY, LE PREMIER SITE CLASSÉ ESPACE NATUREL SENSIBLE DU DÉPARTEMENT

C'est en 2019 que tout commence. La Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançon (CCCVA), l'Epape Armançon (anciennement Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon) lancent en 2019 un projet de reméandrement de deux cours d'eau : le Landion et l'Armançon sur la commune de Davrey.

Soutenu par l'Agence de l'Eau Seine Normandie le projet vise à :

- > La reconquête de la continuité écologique des cours d'eau
- > L'amélioration des caractéristiques hydromorphologiques de la rivière
- > La restauration et la mise en valeur des zones humides
- > La mise en valeur du site par l'économie

En 2020, la Fédération des Chasseurs de l'Aube signe une convention de gestion avec la CCCVA, l'Epape Armançon et la Fédération pour la protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques pour assurer l'expertise écologique du site et la gestion conservatoire. En 2021, le plan de gestion est rédigé et validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Le site accueille une richesse faunistique et floristique remarquables. Des espèces rares et représentatives des prairies humides de fauche de la vallée de l'Armançon fréquentent le site tout au long de l'année, que ce soit pour se reproduire, se réfugier ou s'alimenter.

En 2023, le Département de l'Aube lance sa politique d'Espaces Naturels Sensibles. Les prairies humides de Davrey sont alors en lice pour porter ce label. En octobre 2024, le site est officiellement labellisé !

Un Espace Naturel Sensible (ENS)

Il s'agit d'un dispositif mis à disposition des collectivités territoriales qui vise à permettre la protection du patrimoine naturel. Le Conseil Départemental de l'Aube a défini 6 enjeux structurants dans sa politique ENS :

- > Participer à un meilleur équilibre entre les territoires
- > Mettre en valeur les paysages aubois
- > Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques
- > Protéger la biodiversité
- > Valoriser le patrimoine naturel par l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement
- > Participer à la création d'emplois destinés à l'insertion professionnelle



LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA SEINE CHAMPENOISE, LE PROJET DE TERRITOIRE !



Triton palmé

Les chasseurs, gardiens des milieux humides en vallée de la Seine !

Les actions d'entretien et de gestion des espaces naturels par les chasseurs afin d'accueillir les anatidés et les limicoles participent à la richesse écologique et à la préservation des milieux humides de la vallée de la Seine !

Ces actions participent à la préservation d'habitats propices pour certaines espèces floristiques patrimoniales telles que l'Inule des fleuves, la Gratiola officinale, ou la Vigne sauvage, et pour des espèces animales protégées telles que la Bécassine des marais, la Sarcelle d'été, le Cuivré des marais (papillon) ou le Pélodyte ponctué (amphibien). La présence de ces espèces et de ces habitats typiques des milieux humides a donné naissance au projet de la future Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Seine Champenoise.

La RNN de la Seine Champenoise, un projet de territoire

Après six ans de concertations locales et nationales, le décret officialisant la RNN de la Seine Champenoise pourrait être validé en 2025. Le département de l'Aube va bientôt accueillir un nouveau projet d'envergure, destiné à protéger la vallée de la Seine auboise, riche en biodiversité, abritant des espèces rares et menacées, ainsi qu'une mosaïque de milieux naturels allant des prairies inondables aux forêts alluviales.

QUELQUES CHIFFRES

7

communes aubois concernées

3

communes marnaises concernées

2486

hectares

763

hectares de végétations patrimoniales dont les forêts alluviales, les prairies et les milieux aquatiques et palustres

Gestion de la future RNN

L'un des enjeux de cette future réserve réside dans le gestionnaire. Un appel à projet pour la future gestion de la RNN sera lancé par les services de l'Etat à la suite de la publication du décret de création.

La volonté des acteurs locaux, notamment de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, est de construire un projet de territoire en concertation avec les usagers locaux et les collectivités territoriales.

Qu'il s'agisse des chasseurs, des agriculteurs, des sylviculteurs, des pêcheurs ou des associations environnementales, il faut que tous les acteurs puissent jouer un rôle dans la préservation du territoire tout en maintenant leurs activités.

La création de la Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise représente bien plus qu'une simple démarche de conservation ! Elle incarne une véritable volonté de bâtir un avenir durable pour le territoire, en impliquant toutes les parties prenantes dans la gestion des espaces naturels. Cette collaboration, entre les usagers locaux, les associations et les collectivités, pour la gestion de la future RNN de la Seine Champenoise devrait devenir un modèle de gestion participative, où les objectifs de conservation se concilient avec le maintien des usages traditionnels et les activités humaines.

Consciente de l'importance de son patrimoine naturel et de la nécessité de la protéger, depuis plusieurs années, la FDC10 mène plusieurs projets de restauration et de préservation afin de préserver les habitats et les espèces de la vallée de la Seine !

1) Développement des connaissances

- Etude scientifique sur l'impact de la mesure « fauche tardive » sur les vallées de la Seine
- Etude scientifique sur l'impact des ESOD (Raton laveur et Ragondin)
- Etude scientifique sur l'identification d'amphibiens et de mammifères aquatiques par l'ADN environnemental

2) Acquisition de milieux humides

- Surface acquise par la FDC10 : 32 ha
- Surface en gestion par la FDC10 : 60 ha

3) Accompagnement technique et recherche de financements des chasseurs de gibier d'eau pour plusieurs actions

- Curage d'une mare
- Réouverture d'une mare forestière
- Fauchage d'une prairie humide et d'une platière

4) Outils de communication et de vulgarisation à destination des chasseurs

- Brochure Hutte Div'
- Guide pour la gestion et l'entretien de milieux humides



Nos engagements dans le cadre de la future réglementation

À la suite de la visite du Conseil National de la Protection de la Nature en mars 2022 (CNPN ; institution rattachée au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires), les recommandations étaient claires :

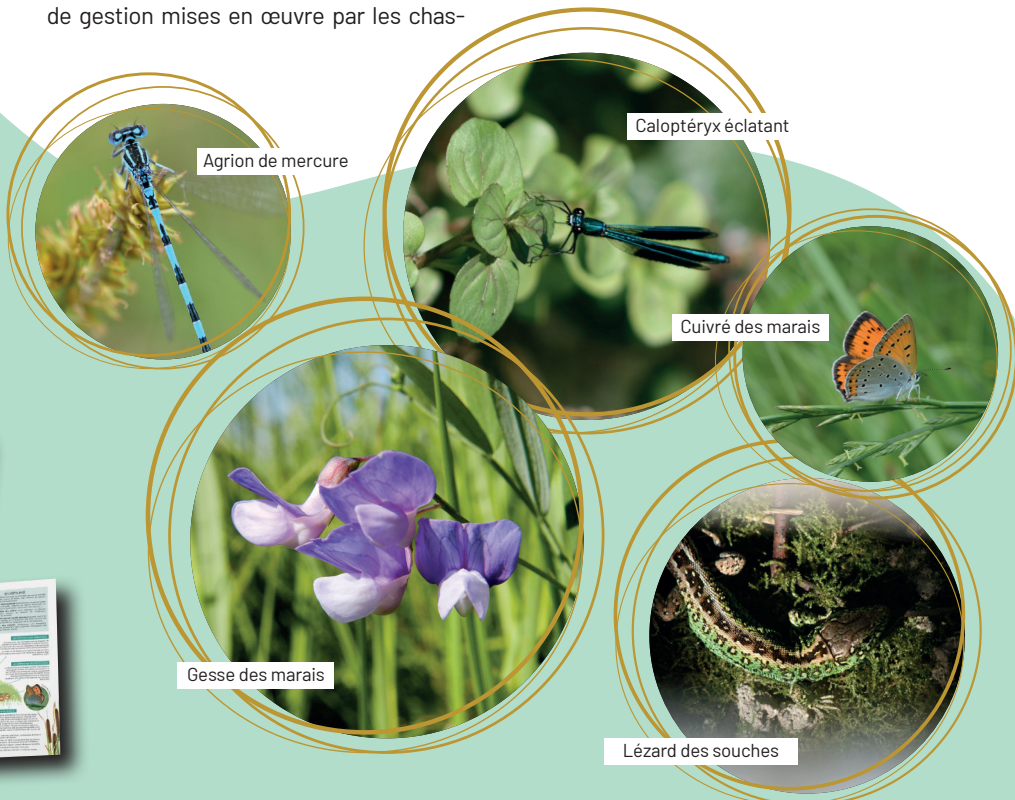
- > Arrêter la chasse aux gibiers d'eau dans le périmètre de la future RNN,
- > Limiter les espèces pouvant être piégées aux espèces exotiques envahissantes,
- > Cesser l'activité d'agrainage à destination cynégétique.

Confrontée à ces recommandations éloignées de la réalité, méprisant les actions de gestion mises en œuvre par les chas-

seurs depuis des décennies et en opposition complète avec l'ancrage territoriale, la FDC10 s'est opposée à ces recommandations portées par les services de l'Etat.

À la suite de nombreux échanges, la FDC10 et les services de l'Etat se sont accordés en fin d'année 2024 afin de :

- > **Pérenniser la chasse au gibier d'eau en dehors du domaine public fluvial,**
- > **Préserver les espèces pouvant être piégées par des moyens non létaux comme le Renard roux, Martre des pins, Corbeau freux, Corneille noire, Ragondin, Rat musqué, Raton laveur, Chien viverrin et Lapin de garenne,**
- > **Préserver l'agrainage au petit gibier.**



NATURA 2000, DES ACTIONS CONCRÈTES !



Depuis quelques années la FDC10 est structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000 sur le département de l'Aube sous la maîtrise d'œuvre de la Région Grand Est. Dans ce contexte, la FDC10 accompagne plusieurs collectivités territoriales et propriétaires privés dans la mise en œuvre d'actions de gestion et de restauration.

Bon à savoir : La mise en place de contrats Natura 2000 permet l'accompagnement technique et le financement d'actions en faveur de la biodiversité.

L'étang d'Aigremont un site exceptionnel au sein du réseau Natura 2000

L'étang d'Aigremont accueille des espèces que l'on ne retrouve nulle part ailleurs au sein du site Natura 2000 « Herbages et cultures des Vallées de la Voire, de l'Hérone et de la Laines ». En effet, ce n'est pas moins de 120 espèces d'oiseaux qui occupent régulièrement l'étang, dont 17 espèces d'intérêt communautaire et plus de 25 oiseaux sont considérés comme menacés en Grand Est. C'est le cas notamment de la Bécassine des marais, le Courlis cendré, le Héron pourpré et la Sarcelle d'été. La quiétude de ce lieu exceptionnel permet aux espèces de nicher ou de stationner en période de migration.

Lieux de vie, les prairies bordant l'étang accueillent aussi le Cuivré des marais (papillon protégé). Cette richesse exceptionnelle est le fruit de la préservation des activités humaines telles que la fauche et la chasse. Conscient de la richesse ornithologique de cet étang, le propriétaire, avec l'aide la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et de la Haute-Marne, a mis en place deux contrats Natura 2000.

Ces contrats Natura 2000 ont permis de mettre en place deux actions concrètes de gestion et de restauration :

> Restaurer les ouvrages hydrauliques afin de préserver et maintenir les habitats aquatiques (phragmitaies, cariçaies...) et d'adapter les niveaux d'eau pour favoriser le stationnement des oiseaux d'eau migrateurs (limicoles, anatidés...),

> Préserver plus de 70 arbres d'intérêts biologiques pendant une durée de 30 ans ! Ces arbres considérés comme sénescents (ayant dépassés l'âge d'exploitabilité et montrant des signes de dépérissement) constituent des milieux riches en habitats divers et variés notamment pour la préservation des oiseaux cavicoles tels que la Sittelle torchepot et les pics et pour les mammifères comme certaines espèces de chauves-souris.



Les prairies du Ham : l'action continue !

Conscient du patrimoine naturel des prairies humides de la vallée de la Voire, les élus de Rives Dervoises ont souhaité réitérer la mise en place d'un contrat Natura 2000 avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube. Ce contrat vise à la reconversion d'anciennes peupleraies en prairie humide de fauche.

Lorsque les travaux seront réalisés, la commune s'est engagée à créer des bosquets épineux, favorable à la Pie-grièche écorcheur (espèce ciblée par le site Natura 2000) avec la FDC10.



La fête de la Nature à Arcis-sur-Aube

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et la Communauté de Communes d'Arcis Mailly Ramerupt vous invitent à venir découvrir **la biodiversité** auboise le samedi 24 mai 2025 à partir de 14h au Parc du château à Arcis-sur-Aube.

Différentes thématiques seront abordées de manière ludique tout au long de l'après-midi afin de faire découvrir, à qui le souhaite, la biodiversité locale.



Vous aimez la nature ? Venez découvrir l'univers des chauves-souris lors de la conférence, suivie d'une balade nocturne !

Les animateurs Natura 2000 de la FDC10 restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets. N'hésitez pas à prendre contact au 03.25.71.51.11

ESPRIT CANIN



NOUVEAU

La journée Saint-Hubert

La journée Saint-Hubert est une épreuve de chasse populaire ouverte à tous les chasseurs et chasseuses propriétaires de chiens d'arrêt ou leveur de gibier. Samedi 5 octobre 2024, 26 passionnés de chasse au petit gibier se sont donnés rendez-vous sur les territoires du GIC de l'Ar-dusson. Les uns derrière les autres ces chasseurs ont parcouru la plaine Nogentaise durant 20 minutes afin de mettre en avant leur compagnon à 4 pattes, leur faculté de dressage et leur habilité au tir.



le « Challenge GIC »

Dans le cadre de la journée Saint Hubert, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube a décidé de mettre à l'honneur les Groupement d'Intérêt Cynégétique (G.I.C) petit gibier avec la création d'un nouveau challenge.

Le challenge G.I.C

Ce trophée a pour but de mettre en avant une équipe composée de deux binômes chasseur/chien d'un même G.I.C (1 chasseur / 1 chien + 1 chasseur / 1 chien). La composition de l'équipe est proposée par le Président du G.I.C. en respectant toutefois quelques règles :

- > Les chasseurs devront forcément chasser sur un territoire adhérent au G.I.C.
- > Les chasseurs ne pourront pas être représentant sur deux G.I.C. la même année.
- > Les chasseurs ne pourront pas être d'une même famille (Ex : père - fils ou sœur - sœur, ...)

Chaque participant participe en individuel et obtient un total de point (dressage du chien, habilité au tir, ...) qui lui est propre. L'équipe représentant un G.I.C. se voit attribuée l'addition des points de ses deux représentants (+10 points pour un candidat archer, +5 points pour un candidat junior ou chasseresse).

Pour cette première édition, l'équipe victorieuse fut issue du GIC faisan/lièvre/perdrix de la vallée de Seine sud et du Melda. Elle remporte un « lot matériel » d'une valeur de 400 € à partager sur l'ensemble des territoires adhérents au GIC. **Félicitation à tous les participants !**

La journée Saint Hubert Finale Régionale L'Aube terre de Finale !

Après avoir vu se dérouler 6 Journées Saint Hubert dans toute la région Grand Est, le département de l'Aube s'est réjoui d'organiser la Finale Régionale des Journées Saint Hubert sur la commune de Chapelle-Vallon. Pas moins de 24 candidats, regroupant l'élite des chasseurs de petit gibier de la région Grand Est, se sont départagés le samedi 09 novembre 2024. Au terme, d'une convivialité exemplaire et de très belles prestations

6 binômes (chasseur/chien), dont 1 Audois se sont qualifiés pour la Finale nationale. **«La chasse du petit gibier, culture historique dans notre département. Nous pouvons qu'être très fière de nos chasseurs de plaine».**

C. Mercuzot



| AUBE

Formation 1^{ers} secours canin !

Il donnerait sa vie pour sauver la vôtre, apprenez à le sauver !

Une nouvelle formation est disponible à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube. En partenariat avec la Protection Civile de l'Aube, la FDC10 vous propose de suivre une formation Premiers secours canins.

Cette formation dispensée par trois formateurs de la Protection Civile diplômés vous donnera la possibilité d'appréhender aux mieux les premiers symptômes de détresse de votre compagnon à quatre pattes avant l'arrivée chez votre vétérinaire.

Objectif :

« Parce que nos compagnons ont besoin de nous en toutes circonstances, des gestes simples sont importants à connaître en attendant la prise en charge d'un spécialiste. Devenez ce maillon indispensable pour leur survie. » Accessible dès 12 ans, l'objectif n'est pas de remplacer le vétérinaire. Au contraire, entraîné sur mannequin, vous serez capable de détecter des anomalies et d'assurer les gestes de premiers secours sur votre chien. Vous apprendrez à maintenir son état et à le déplacer pour améliorer sa prise en charge par un professionnel de la santé animale.





HUTTE DIV' : VALORISER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU !

Chaque année, et depuis des siècles, les chasseurs de gibier d'eau entreprennent sur leurs milieux humides (étang, marais, bras de cours d'eau, etc...) un travail important d'entretien. Ces actions de gestion sont nécessaires pour le maintien de ces habitats et des espèces chassées, permettant par conséquent la présence d'un cortège d'espèces animales et végétales pouvant être patrimoniales et menacées !

Par exemple, en vallée de la Seine, les actions d'entretien et de gestion des milieux humides par les chasseurs afin d'accueillir les anatidés et les limicoles participent à la richesse écologique du secteur. Cela permet de préserver des habitats propices pour certaines espèces floristiques patrimoniales telles que l'Inule des fleuves, la Gratiola officinale, ou la Vigne sauvage, et pour des espèces animales protégées telles que le Cuivré des marais et le Pélodyte ponctuée. D'ailleurs, la présence de ces espèces et de ces habitats typiques des milieux humides a abouti au projet de la future Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise.

En parallèle, la FDC10 a lancé en 2021 l'étude Hutte Div'. Ce projet consiste à valoriser et promouvoir les actions des chasseurs de gibier d'eau. La première phase du projet a permis de :

- 1** Identifier un sous échantillon de 15 mares en vallée de la Seine
- 2** Inventorier les espèces d'amphibiens et les mammifères aquatiques par la méthode d'ADN environnemental
- 3** Inventorier les espèces floristiques et de caractériser les habitats
- 4** Restituer les résultats des études aux propriétaires des huttes
- 5** Rédiger un rapport technique envoyé aux propriétaires de hutte

À la suite de la première phase, nous avons proposé à plusieurs chasseurs de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions d'entretien ou de restauration. Ainsi la seconde phase du projet marque les actions concrètes : accompagnement technique et financier des actions de gestion et de restauration des milieux humides chassés ! Les actions entreprises sont : le curage d'une mare, la réouverture d'une mare forestière, la remise des berges en pente douce, l'entretien d'une platière, etc...

Également, cette seconde phase consiste à améliorer les connaissances au sujet des espèces exotiques envahissantes du département ! En effet, plusieurs espèces animales, originellement introduites par l'Homme, sont aujourd'hui en expansion au sein de notre département comme le Raton laveur ou le Rat musqué et causent différents dommages : destruction des berges, dommages agricoles, prédation sur la faune locale.

Dans un premier temps, des pièges photographiques ont été installés sur certaines mares de chasse proche de la vallée de la Seine afin de détecter les déplacements des individus. Dans un deuxième temps, des individus sont capturés afin de prélever les contenus stomacaux. Ces contenus seront envoyés au Laboratoire des Landes et des Pyrénées afin de réaliser une analyse par metabarcoding pour évaluer les impacts du Raton laveur et du Ragondin sur la faune et la flore.

L'analyse par metabarcoding est une méthode d'identification des espèces qui utilise une séquence ADN provenant d'une ou plusieurs gènes spécifiques

Les mares de chasse sont de petites zones humides dont l'intérêt pour la faune et la flore dépend du milieu environnant et des mesures d'entretien qui y sont pratiquées. Elles constituent des milieux de prédilection des populations d'anatidés et de limicoles pendant le déroulement de leur cycle

biologique annuel (reproduction, mue, migration, hivernage). Une brochure ainsi qu'un rapport ont été édités afin de présenter les grandes orientations de gestion d'une mare de chasse. Ces outils sont disponibles gratuitement à la FDC10.

Le saviez-vous ?

La chasse au gibier d'eau est une pratique historique qui remonte à l'Antiquité, et particulièrement autour du bassin méditerranéen. De nombreuses peintures murales représentent une chasse au gibier d'eau dans les marécages, pratiquée par les pharaons et les personnalités en Egypte Antique. Des fresques retrouvées dans la région de Thèbes montrent une chasse à l'aide de boomerangs lancés au milieu des roseaux où le chasseur est dissimulé, certainement dans les marais du Nil !



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes



SANITAIRE

Le 20 novembre 2024, la Fédération des Chasseurs de l'Aube organisait une réunion à destination de l'ensemble des présidents de sociétés de chasse sur les enjeux sanitaires.

La réunion a débuté par la restitution de l'étude portant sur le rôle du chevreuil comme sentinelle sanitaire pour la maladie de Lyme. Benoît COMBES, directeur de l'ELIZ a tenu à remercier l'ensemble des participants et à rappeler le rôle essentiel des chasseurs en tant que sentinelle de la nature.

Par la suite, Eva FAURE, docteur vétérinaire de la Fédération Nationale des Chasseurs a fait état de l'actualité sanitaire à l'échelle nationale et locale, en insistant sur l'importance du respect des gestes de biosécurité. Sa présentation s'est terminée sur les conclusions de l'étude sur la maladie d'Aujeszky.

Parasitisme chez le Chevreuil :

Le parasitisme chez le chevreuil touche plus particulièrement les jeunes et les animaux âgés. La plupart des parasites impliqués dans des cas de mortalité sont des nématodes digestifs ou pulmonaires. Les nématodes sont des vers non segmentés, cylindriques et allongés, dont la taille peut varier de quelques millimètres à plusieurs dizaines de centimètres. La quasi-totalité des chevreuils sont parasités mais le plus souvent ils ne présentent pas de symptômes.

Lorsque les animaux sont affaiblis ou présentent un parasitisme massif, on peut observer différents symptômes. Dans le cas d'une infestation digestive, on pourra observer un amaigrissement, le poil terne et piqué, une apathie, de la diarrhée parfois profuse. Certains vers sont hématophages et peuvent provoquer une anémie. On observe plus souvent ces symptômes l'été mais ils peuvent être observés toute l'année. Pour les infestations pulmonaires, l'animal pourra présenter de la toux, et des signes de détresse respiratoire. Ils seront le plus souvent observés en avril et moins souvent l'été. Dans les deux cas, ces symptômes peuvent conduire à un état très dégradé et à la mort de l'animal. Les cas de mortalité sont le plus souvent associés à une infestation polyparasitaire, l'association entre nématodes digestifs et pulmonaires étant particulièrement dangereuse. Les parasites ne sont pas toujours la cause primaire de la mort, l'affaiblissement de l'animal le rend sensible à d'autres pathologies pouvant entraîner sa mort.

Sérothèque :

Une sérothèque est une banque de sérum. Le sérum est la partie du sang restante une fois que les hématies et les protéines de la coagulation ont été retirées par centrifugation. Elle contient des protéines dont les anticorps développés dans l'organisme. Cette banque permet donc de faire des analyses rétrospectives en cas de besoin, grâce à l'analyse de ces anticorps. Ceci est utile par exemple lorsqu'une nouvelle maladie apparaît, pour savoir si cette espèce a pu participer à la circulation de celle-ci. On a par exemple pu savoir que le cerf ne jouait probablement pas un rôle important dans la circulation du virus de la fièvre catarrhale ovine, impactant les ovins et les bovins. Ceci permet aussi de savoir quand la circulation d'une maladie a pu commencer chez une espèce donnée, notamment dans le cas où les individus ne présentent pas de symptômes de la maladie. Par exemple, des anticorps ont été retrouvés chez des ongulés sauvages pour la fièvre hémorragique Crimée Congo dès 2008-2009, alors qu'on pensait que le virus était arrivé en France beaucoup plus tard.

LA FEDERATION DES CHASSEURS S'ENGAGE AVEC AUBE ENVIRONNEMENT

En février 1996, sous l'impulsion de la Fédération Départementale des Chasseurs de L'AUBE et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, se mettait en place une équipe « d'emplois verts », en collaboration avec la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle.

Depuis sa création des centaines d'hectares de bandes ou îlots boisés ont été plantés à travers le département de l'AUBE, consécutivement aux diverses opérations de remembrement ou de programmes liés à la trame verte. Les missions sont multiples, de l'entretien des aménagements, essentiellement situés en Champagne Crayeuse, à la contribution de la préservation des zones humides (exemple : Entretien des rivières...).

Ces interventions reposent sur des techniques exclusivement manuelles (tronçonnage et débroussaillage...) pour le plus grand respect de l'environnement et de son équilibre.

Au-delà de ces objectifs environnementaux et de l'intérêt général, la FDC 10 a souhaité apporter sa contribution à l'effort de réinsertion professionnelle et sociale de personnes en grandes difficultés. Ainsi nos actions ne se cloisonnent pas qu'à la chasse mais bien dans l'animation du territoire. L'équipe était à l'origine composée de 12 CES et d'un encadrant pour devenir aujourd'hui une structure se composant de 42 salariés avec 4 permanents.

L'activité purement cynégétique représente 10 % de l'activité globale, ainsi la Fédération des Chasseurs de l'AUBE a su faire évoluer l'association vers une nouvelle structure juridique reprenant ce type d'entretiens avec la même méthode de travail.

Depuis maintenant plusieurs années, de nombreux partenaires se sont mobilisés et ont souhaité poursuivre le projet, c'est sur ces bases que l'ASSOCIATION AUBE ENVIRONNEMENT a été créée en décembre 1998.

L'objectif impératif est de favoriser mais surtout de conserver la capacité d'écoulement de l'eau :

- > Entretien des berges par débroussaillage des taillis sur les rives, abattage sélectif des arbres, élagage...
- > Sélection de la végétation pour redonner vie au cours d'eau mais surtout pour stabiliser les berges,
- > Nettoyage des lits des rivières, dégagement des embâcles, curage manuel,
- < Faucardage...

Exemple d'actions pour les rivières

AVANT TRAVAUX
(n-1) 2014



APRÈS TRAVAUX
(n) 2015



APRÈS TRAVAUX
(n+1) 2016



L'insertion, la colonne vertébrale du projet !

L'insertion est le cœur de l'activité d'AUBE ENVIRONNEMENT. Elle accompagne toutes personnes éloignées de l'emploi et désireuse d'avancer dans son projet professionnel. La mission au delà d'agir concrètement sur les espaces naturels, est d'aider ces personnes à renouer un lien avec le travail en passant par un CDDI avec un accompagnement socio-professionnel. Ces personnes après deux ans (Maximum) dans la structure doivent (se rapprocher et) devenir des acteurs économiques.

Si la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube est un acteur incontournable dans la préservation de la biodiversité, elle est aussi devenue avec le temps un acteur incontournable dans l'insertion sociale... Si la fédération des chasseurs de l'Aube est à l'origine de l'association Aube environnement, elle a su poursuivre ses engagements en présidant cette structure d'insertion aux côtés des Communes, du Conseil départemental et de l'État.



Oubliez
la technologie,
on s'en occupe

ACCES x dfm



Informatique



**Impression et
gestion documentaire**



Télécom et accès internet



**Sécurité des biens
et des personnes**



IA & Data

dfm.fr | 03 25 71 26 36

Chaumont | Reims | Sens | Troyes

MEGA-HERTZ

L'audiovisuel professionnel depuis 1981

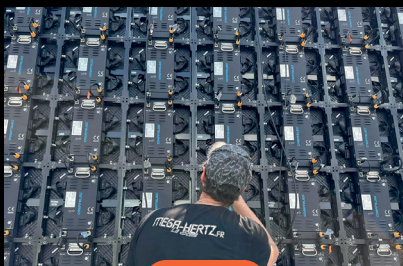
PRESTATION



INSTALLATION



LOCATION



contact@mega-hertz.fr



03 25 49 60 19



OUVERTURE

PROPOSITIONS

dates ouvertures et fermetures de la chasse
« petit et grand gibier » 2024 / 2025

Ouverture
générale

21 sept.
2025

Ouverture
viticole

5 oct.
2025

Fermeture
générale

28 fév.
2026

Horaires de
chasse

8h30
à
17h30

ESPECES	DATES D'OUVERTURE	DATES DE FERMETURE
PETIT GIBIER		
Lapin de Garenne	21 SEPTEMBRE 2025	28 FÉVRIER 2026
Perdrix grise zone nord (1 jour)	21 SEPTEMBRE 2025	27 SEPTEMBRE 2025
Perdrix grise zone sud (3 jours)	21 SEPTEMBRE 2025	11 OCTOBRE 2025
Perdrix grise en gestion	21 SEPTEMBRE 2025	29 NOVEMBRE 2025
Perdrix rouge (hors vignoble)	21 SEPTEMBRE 2025	31 JANVIER 2026
Perdrix rouge (vignoble)	5 OCTOBRE 2025	1 JOURNÉE DE CHASSE
Faisan	21 SEPTEMBRE 2025	31 JANVIER 2026
Lièvre	5 OCTOBRE 2025	8 NOVEMBRE 2025
Lièvre : pour les UG et PGC.	5 OCTOBRE 2025	29 NOVEMBRE 2025
GRAND GIBIER		
Sanglier en battue	15 AOÛT 2025	28 FÉVRIER 2026
Chevreuril en battue	21 SEPTEMBRE 2025	28 FÉVRIER 2026
Cerf en battue	18 OCTOBRE 2025	28 FÉVRIER 2026
Autres espèces de grand gibier Soumises à plan de chasse.	21 SEPTEMBRE 2025	28 FÉVRIER 2026



**CHAMPAGNE
BOURGOGNE**

ENTREPRENEZ VOTRE AVENIR AVEC IN EXTENSO

Faites-vous accompagner par des experts dédiés à vos métiers **agricoles et viticoles.**

Ensemble, cultivons votre succès !

Votre agence la plus proche : 15 rue des Troprès - 10150 Sainte-Maure - 03 25 43 94 78



COMPTE DE RÉSULTAT	COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2024 - SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)					
	CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/06/2024 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2023 (12 MOIS)	PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/07/2024 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2023 (12 MOIS)
	CHARGES D'EXPLOITATION	3 518 866	2 826 982	PRODUITS D'EXPLOITATION	3 991 531	3 502 900
	CHARGES FINANCIÈRES	10 320	10 897	PRODUITS FINANCIERS	135 606	58 077
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 680	6 938	PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 854	51 285
	IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	3 390	3 390			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	651 735	764 055	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (DÉFICIT)		0
	TOTAL	4 191 991	3 612 262	TOTAL	4 191 991	3 612 262

BUDGET PRÉVISIONNEL	BUDGET PREVISIONNEL DU 01/07/2025 AU 30/06/2026 - SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)			
	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
	CHARGES D'EXPLOITATION	3 028 015	PRODUITS D'EXPLOITATION	3 040 045
	CHARGES FINANCIÈRES	15 000	PRODUITS FINANCIERS	40 000
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 400
	IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	4 800	TRANSFERTS DE CHARGES	52 000
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	132 630		
	TOTAL	3 180 445	TOTAL	3 180 445

BILAN

BILAN AU 30 JUIN 2024 – SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)							
ACTIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2024 (12 MOIS)			EXERCICE PRÉCÉDENT 30/06/2023 (12 MOIS)	PASSIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2024 (12 MOIS)	PRÉCÉDENT EXERCICE 30/06/2023 (12 MOIS)
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 822	69 739	23 083	27 583	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	8 302 842	7 538 787
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 287 408	1 750 920	5 536 488	5 114 506	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	651 735	764 055
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 557 591		2 557 591	57 591	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	967 608	345 000
					FONDS DÉDIÉS	661 116	285 452
					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	156 501	178 672
Stocks en cours (Marchandises, autres créances, valeurs mobilières de placement, disponibilités, charges constatées d'avance)	4 645 898		4 645 898	6 292 529	DETTES	2 023 258	2 380 243
TOTAL ACTIF	14 583 719	1 820 659	12 763 060	11 492 209	TOTAL PASSIF	12 763 060	11 492 209



RÉSOLUTIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 26 AVRIL 2025

1 RÉSOLUTION 1

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

2 RÉSOLUTION 2

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023 / 2024.

3 RÉSOLUTION 3

Au 30/06/24, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

> Réserves pour projet associatif	130 445,65 €
> Réserves immobilisées	960 446,24 €
> Réserves Dégâts	3 070 740,28 €
> Autres Réserves	4 141 211,14 €
> Résultat de l'exercice (Service Général)	528 695 €
> Résultat de l'exercice (Service Dégâts)	123 040 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

1) pour le résultat de l'exercice au 30/06/24, d'affecter l'excédent « Dégâts » (123 040,15€) sur les « réserves dégâts ». L'excédent du compte « Général » (528 695,11 €) sera affecté pour une partie aux « autres réserves » pour 38 695,11 € et pour l'autre partie au « projets associatifs » pour 490 000 €.

2) pour les réserves immobilisées, de les déduire des « Autres Réserves ».

3) pour le projet associatif « Education à l'environnement » la réalisation d'un montant de 302,76 €, et pour le projet associatif « Aménagement des espaces naturels et des acquisitions foncières » la réalisation d'un montant de 15 692,64 €, ces deux sommes d'un montant de 15 995,40 € seront affectées sur les « autres réserves ». Pour le projet associatif « Education à l'environnement » et « Aménagement des espaces naturels et acquisitions foncières » une augmentation respective de 150 000 € et 180 0 €. La création de deux nouveaux projets associatifs : « Gestion de sauvegarde dans les unités de gestions de la petite faune de plaine » (faisan commun) pour 80 000 € et « Gestion sanitaire, création d'une sérothèque et suivi chevreuil » pour 80 000 €.

Après affectation, le solde des comptes des fonds associatifs se présente ainsi :

> Réserves pour projet associatif	604 449,25 €
> Réserves immobilisées	3 464 826,32 €
> Réserves Dégâts	3 193 780,43 €
> Autres réserves	1 691 521,57 €

4 RÉSOLUTION 4

L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2025/2026 et alimentant le Service Général :

> Timbre Fédéral	80,00 €
> Timbre Temporaire à 9 jours :	40,00 €
> Timbre Temporaire à 3 jours :	20,00 €
> Frais de dossier sur validation « nationale » du permis de chasser :	5,00 €
> Frais de dossier sur validation du permis de chasser :	5,00 €
> Frais de dossier sur e-validation du permis de chasser :	5,00 €
> Cotisation territoriale obligatoire : 0,49 € par hectare (bois et plaine), due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou plan de gestion	(Minimum 35 €).



L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et isations proposés par le istration pour la saison surant le financement du **de Gibier** », à savoir :

Timbre Grand Gibier : 3,00 €

> Bracelets Plan de Chasse :

ESPECES

> Cerf	330 €
> Daguet	250 €
> Biche.....	190 €
> Faon.....	130 €
> Chevreuil.....	24 €
> Sika	60 €
> Daim.....	60 €
> Mouflon	60 €

> Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)
..... 10 € (Coût matériel)

> Autres Parcs (50% du prix du bracelet en milieu ouvert) 165€ /125€ /95€ /65€ /12€ /30€ /30€ /30€

> Bracelets Sanglier :

> Unités de Gestion	27 €
> Hors Unité de Gestion.....	35 €

> Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)
..... 6 € (Coût matériel)

> Autres Parcs (50% du prix du bracelet hors PGC).....17.50 €

> Participations territoriales :

La participation territoriale (bois et plaine) avec un coût à l'hectare variant selon le montant des dégâts de gibier enregistré par secteur est la suivante. >>>>>>>>>>



6 RÉSOLUTION 6

L'Assemblée Générale
approuve le budget
2025 / 2026 présenté
par le Conseil d'Adminis-
tration.

Cotisation BOIS / HA	Cotisation PLAINE / HA	SECTEUR MUTUALISÉ
0,83	0,10	33 Chavanges ouest
1,10	0,11	41 la Perthe
0,83	0,10	42 Vallee Herbissonne
0,83	0,10	43 Vallee Huitrelle
0,83	0,10	45 Vallee du Puits
0,83	0,10	46 Vallee Meldancon
0,83	0,10	47 Vallee du Ravet
1,30	0,13	48 Vallee de l'Aube
0,83	0,10	49 Charmont Barbuise
0,83	0,10	51 Dierrey st Julien
0,83	0,10	52 Marigny le Chatel
1,10	0,11	53 Fays les Marcilly
1,10	0,11	54 Trainel
1,30	0,11	61 Bois de Pont
1,30	0,13	62 Vallee Seine (Romilly)
1,30	0,13	63 Nogent sur Seine
1,30	0,13	64 Villenauxe
1,30	0,13	65 Vallee Seine - Saint Iye
0,83	0,10	86 Roncenay
0,83	0,10	95 Rouilly Saint Loup
Secteur Barrois – Champagne humide Foret d'Othe		
1,80	0,18	11 Bagneux la Fosse
1,80	0,18	12 Chacenay d'Arce
2,10	0,21	13 Beaumont
2,10	0,21	14 Essoyes
2,10	0,21	15 les Riceys
3,50	0,35	21 Bossican
3,50	0,35	22 les Janvottes
5,70	0,57	23 Clairvaux Ouest
3,50	0,35	24 Clairvaux Bayel
4,30	0,43	31 Soulaines Dhuys
2,65	0,26	32 la Horre Chavanges est
2,65	0,26	44 Mailly
2,30	0,21	71 Berulle
2,30	0,21	72 Neuville s/ vanne
2,00	0,21	73 Prugny
2,00	0,21	74 Eaux Puiseaux
2,00	0,21	55 Planty Pouy sur Vannes
2,00	0,20	81 Aumont
2,30	0,23	82 Rumilly
2,00	0,20	83 Saint Phal
2,10	0,21	84 Cussangy
2,30	0,23	85 Changy
2,30	0,23	87 Bernon
2,30	0,23	88 Ervy le Chatel
1,80	0,18	91 Plaine de Brienne
2,10	0,21	92 Larivour Piney
1,80	0,18	93 Orient
2,10	0,21	94 les Baillys

Montant des majorations :

La participation territoriale dégâts (bois et plaine) est fixée à un coût hectare majoré de 8 €, cette somme s'additionne à la cotisation hectare de base dégâts.

La participation sur les bracelets sangliers et cervidés est fixée à un coût majoré de 6 €, cette somme s'additionne aux prix de base des bracelets grand gibier.

7
RÉSOLUTION
7

Il est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières pour l'acquisition de foncier.

Il est également proposé d'accorder au Président la possibilité de déposer des dossiers de subvention dans les différents organismes.

L'objectif étant de bénéficier d'un partenariat et d'un accompagnement financier pour l'acquisition des différentes parcelles.

8
RÉSOLUTION
8

Dans le cadre de la création de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée, il est proposé d'autoriser le Président à en-

gager les démarches administratives d'adhésion de la FDC 10 à la structure qui aura pour vocation la gestion de la Réserve.

Il est alors précisé que, pour des besoins d'animation et de mutualisation de moyens, cette structure pourra prendre soit la forme d'une association (loi 1901) soit celle d'un groupement d'intérêt économique (GIE). Par ailleurs, l'adhésion de la FDC 10 à cette structure a notamment pour but de lui permettre de devenir partie prenante de sa gouvernance.

9
RÉSOLUTION
9

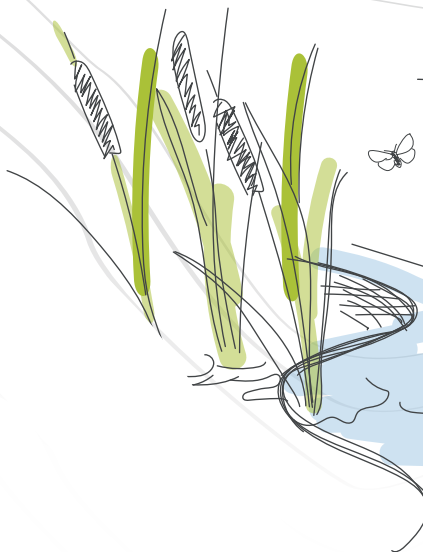
Ratification de la cooptation

Par décision du Conseil d'Administration, qui s'est réuni le 18 février 2025, est coopté au poste d'Administrateur : M. Laurent CORDIER sur le secteur n°14/TROYES (Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts de la FDCA).

Par décision du Conseil d'Administration, qui s'est réuni le 18 février 2025, est coopté au poste d'Administrateur : M. Marc GAUTHIER sur le secteur n° 12/ORIENT/LARIVOUR (Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts de la FDCA).

UN ACCOMPAGNEMENT
LOCAL DE QUALITÉ
répondant à vos besoins
environnementaux

/// Une équipe spécialisée
et volontaire
pour vous accompagner
et accomplir vos projets ///



Ferme du Clos du Château
10220 GERAUDOT
Tél. 07 66 31 14 57
Email : V.natura@vnatura.org



AGENCE AXA CORREIA JC ET ODENT JF

(orias 07 013 569 et 07 013 066)

Garanties des sociétés groupements et associations

Chaque Société de chasse doit souscrire un contrat Responsabilité Civile Organisateur. Il se compose de la garantie de base RESPONSABILITE CIVILE et peut être complété par des options : Dommages causés aux cultures et Dommages résultant de l'emploi de pièges. Une tarification simple basée sur le nombre de chasseurs et le choix des options.

**La garantie responsabilité civile
garantie minimum**

La garantie complémentaire